



Conseil du développement industriel

Quarante-cinquième session

Vienne, 27-29 ou 30 juin 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets, 2018-2019

Comité des programmes et des budgets

Trente-troisième session

Vienne, 16-18 mai 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets, 2018-2019

PROGRAMME ET BUDGETS 2018-2019*

Propositions du Directeur général

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
INTRODUCTION	7
I. CADRE DE PROGRAMMATION	7
II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES	13
III. CADRE BUDGÉTAIRE	17
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2018-2019 pour l'ensemble des opérations	21
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel	22
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	22
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2018-2019 avec données comparatives concernant 2016-2017.....	23
4 a) Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2018-2019 avec données comparatives concernant 2016-2017	25
4 b) Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2018-2019	26
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2016-2017 et 2018-2019 ..	27
GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS	28
Programme A.1: Réunions des organes directeurs.....	28
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États membres	29
GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	30
Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique	31
Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel	31
Élément de programme B.1.2: Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et coordination	31
Élément de programme B.1.3: Contrôle de la qualité des programmes	31
Programme B.2: Évaluation	32
Programme B.3: Services juridiques.....	33
Programme B.4: Contrôle interne	33
Programme B.5: Éthique et responsabilisation	34
Programme B.6: Comité consultatif d'audit.....	35
GRAND PROGRAMME C: CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE	35
Programme C.1: Création d'une prospérité partagée.....	37
Élément de programme C.1.1: Agribusiness et développement rural	38
Élément de programme C.1.2: Les femmes et les jeunes dans les activités productives....	38

Élément de programme C.1.3:	Sécurité humaine et relèvement après les crises	38
Programme C.2:	Renforcement de la compétitivité économique	39
Élément de programme C.2.1:	Investissement, technologie et développement des PME	39
Élément de programme C.2.2:	Capacités de renforcement de la compétitivité des échanges et responsabilité des entreprises	40
Élément de programme C.2.3:	Développement de l'entrepreneuriat.	40
Programme C.3:	Protection de l'environnement	41
Élément de programme C.3.1:	Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone.	41
Élément de programme C.3.2:	Accès aux énergies propres à des fins productives	41
Élément de programme C.3.3:	Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement	41
Programme C.4:	Services transversaux	42
Élément de programme C.4.1:	Communication institutionnelle et relations avec les médias.	42
Élément de programme C.4.2:	Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle	43
Élément de programme C.4.3:	Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud	47
Élément de programme C.4.4:	Programmes régionaux	47
Élément de programme C.4.5:	Respect de la procédure et suivi des résultats	48
Élément de programme C.4.6:	Relations stratégiques avec les donateurs	49
Programme C.5:	Appui aux opérations hors siège	49
GRAND PROGRAMME D: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME		50
Programme D.1:	Gestion des ressources humaines	51
Élément de programme D.1.1:	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	52
Programme D.2:	Services financiers.	53
Programme D.3:	Achats et logistique	54
Élément de programme D.3.1:	Services des achats	54
Élément de programme D.3.2:	Services de logistique	55
Programme D.4:	Technologies de l'information et des communications	56
Programme D.5:	Direction et gestion	56
GRAND PROGRAMME E: GESTION DES BÂTIMENTS		57
Programme E.1:	Gestion commune des bâtiments	57
Programme E.2:	Gestion conjointe des bâtiments	57
GRAND PROGRAMME F: COÛTS INDIRECTS.		60
Programme F.1:	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	60
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE		63
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE		64
RECETTES ACCESSOIRES		64

Annexes

A.	Tableau 1: Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	66
	Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	68
	Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	70
B.	Tableau 1: Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017	72
	Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017	74
	Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017	76
C.	Postes par grand programme et programme	77

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIV	Centre international de Vienne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIS	Système d'information géographique
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PMA	Pays moins avancé
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSA	Ressources spéciales pour l'Afrique
UIT	Union internationale des télécommunications

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre ci-joint au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2018-2019.
2. Le projet de programme et de budgets a été établi dans le contexte du lancement de la phase de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et du renforcement de la structure de suivi et d'examen du nouveau programme. Il tient également compte de l'engagement renouvelé des États Membres de l'ONU en faveur du programme pour une industrialisation durable qui profite à tous, notamment par la proclamation de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans le cadre de laquelle l'ONUDI a été expressément chargée de diriger les actions des autres organismes des Nations Unies.
3. Ces mandats intergouvernementaux confiés à la fois à l'ONUDI et au système des Nations Unies dans son ensemble ont été étayés par une action de plus en plus axée sur l'obtention de résultats et d'effets concrets dans tous les secteurs des activités de l'Organisation, au niveau de la décision, des opérations et de la gestion. C'est ainsi que l'ONUDI a mis en place un nouveau cadre intégré de résultats et de performance qui servira de fondement à son système de gestion axée sur les résultats à long terme et à son mécanisme de suivi et de notification des résultats. Conformément au programme thématique mondial et compte tenu des impératifs de transparence, d'efficacité et d'efficience, ce nouveau cadre a été intégré dans le présent document sur le programme et les budgets, ainsi que dans la version actualisée du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021.
4. Comme pendant l'exercice biennal précédent, l'ONUDI continuera de mettre pleinement en œuvre sa politique de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en 2018-2019, qui sera intégrée dans tous les programmes pertinents et fera l'objet d'un élément de programme prévu à cet effet au titre du programme D.1. Elle redoublera également d'efforts pour assurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans le cadre de ses stratégies relatives aux ressources humaines et de ses politiques de recrutement. Cette initiative sera mise en œuvre sous la supervision directe du Directeur général.
5. En dépit des nouveaux mandats confiés par l'Assemblée générale de l'ONU en faveur d'une industrialisation durable qui profite à tous, le projet de budget pour 2018-2019 a été élaboré une fois de plus de manière à tenir compte des incidences du retrait de certains États Membres de l'ONUDI et des restrictions budgétaires auxquelles les États Membres continuent de faire face en raison de la crise financière et économique mondiale. Il tient également pleinement compte de la décision du Conseil du développement industriel (IDB.39/Dec.7), selon laquelle "dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation doit être réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent membres".
6. Pour donner suite à la décision IDB.39/Dec.7, les programmes proposés dans le présent document devront être entrepris au moyen des ressources limitées dont dispose l'Organisation. Les budgets ordinaire et opérationnel combinés pour 2018-2019 accusent une baisse de 0,50 %, en termes réels. Le budget ordinaire a, quant à lui, été réduit de 1,10 %, du fait d'une réduction de 3,39 millions d'euros (3 385 858 euros) correspondant à la part des États Membres qui ont quitté l'Organisation et de l'inscription d'un montant 1,88 million d'euros correspondant à la contribution de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (1,40 million d'euros) et aux ressources nécessaires pour l'appui au Comité consultatif pour les questions d'audit (86 200 euros) ainsi que pour le poste de spécialiste des questions relatives à la problématique hommes-femmes (P-4) (279 100 euros). Ces besoins supplémentaires entraînent une augmentation 110 000 euros au titre du programme ordinaire de coopération technique.

INTRODUCTION

I. CADRE DE PROGRAMMATION

7. L'ONUDI tire son mandat, qui consiste à aider ses États Membres à parvenir à un développement industriel inclusif et durable, de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs. Il s'agit notamment de la Déclaration de Lima: "Vers un développement industriel inclusif et durable", adoptée par la Conférence générale à sa quinzième session en décembre 2013, et du document final du Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, intitulé "Document d'orientation stratégique" (IDB.41/24), également approuvé par la Conférence générale à cette même session (décision GC.15/Dec.18). Le programme et les budgets 2018-2019 ont été établis selon les orientations données dans ces documents et dans le prolongement du programme et des budgets 2016-2017.

8. La présente proposition s'appuie sur une version plus avancée du cadre intégré de résultats et de performance, qui comprend un système amélioré de gestion axée sur les résultats, de suivi et de notification, l'objectif étant de rendre l'ONUDI mieux à même de mener à bien ses activités dans un contexte de développement en mutation rapide, contraignant et interconnecté.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. L'établissement du programme et des budgets 2018-2019 a reposé sur la mise en adéquation du cadre de programmation avec les ODD, processus lancé lors de l'exercice précédent. Le mandat de l'ONUDI en faveur d'un développement industriel inclusif et durable est pleinement pris en compte dans le nouveau programme, que ce soit de manière ciblée ou générale. Si un élément de l'objectif 9 porte expressément sur une "industrialisation durable qui profite à tous" en tant que catalyseur essentiel du développement durable, les facteurs sous-jacents et les incidences du programme relatif au développement industriel inclusif et durable se retrouvent dans l'ensemble des ODD, qui sont intégrés, universels et interconnectés. Cette démarche fondée sur le développement industriel inclusif et durable dans le cadre du Programme 2030 est reconnue par les organes directeurs de l'Organisation, comme indiqué dans la décision IDB.44/Dec.8, dans laquelle a été réaffirmé "le rôle crucial que joue l'ONUDI dans la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 en aidant les pays à parvenir à un développement industriel durable qui profite à tous (ODD 9), par le biais de partenariats (ODD 17), de manière à favoriser la croissance économique et l'emploi (ODD 8) qui réduisent la pauvreté, la faim et les inégalités (ODD 1, 2 et 10), à réaliser l'inclusion sociale grâce à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes et des femmes (ODD 4 et 5), et à protéger l'environnement en encourageant l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources et les énergies renouvelables (ODD 6, 7 et 12), ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pollution (ODD 11, 13, 14 et 15)."

10. En outre, les activités de l'ONUDI sont pleinement conformes aux accords multilatéraux sur l'environnement, tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Format et présentation

11. La structure du programme et des budgets 2018-2019 repose sur six grands programmes, à savoir:

Grand programme A: Organes directeurs

Grand programme B: Direction exécutive et gestion stratégique

Grand programme C: Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable

Grand programme D: Services d'appui au programme

Grand programme E: Gestion des bâtiments

Grand programme F: Coûts indirects

12. Les grands programmes A et B continuent respectivement de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction exécutive de l'ONUDI. Le grand programme C porte sur l'ensemble des services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses États Membres. Il établit une structure programmatique intégrée pour les activités de coopération technique de l'ONUDI, les services de conseil stratégique, la recherche et les statistiques, les relations avec les donateurs, la mobilisation de partenariats et les activités de sensibilisation. Il comprend également les activités sur le terrain, l'objectif étant d'assurer une plus grande cohérence aux niveaux régional et national et de mieux adapter l'appui fourni par l'Organisation pour aider les États Membres à atteindre les ODD. Le grand programme D porte sur les services d'appui nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités de fond de l'Organisation, et le grand programme E sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme F a trait à tous les coûts indirects et aux services communs des organisations sises à Vienne, ainsi qu'aux activités d'organismes des Nations Unies auxquelles l'ONUDI participe.

13. Comme pour de précédents programmes et budgets, celui de 2018-2019 contient en plus des six grands programmes deux éléments supplémentaires, à savoir: i) le Programme ordinaire de coopération technique et ii) les recettes accessoires. Le programme ordinaire de coopération technique a trait aux activités de coopération technique financées par le budget ordinaire comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, Partie B). Les recettes accessoires englobent les recettes provenant de sources diverses, notamment les intérêts bancaires, la vente de publications et le fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, la vente de matériel usagé et les gains nets au change.

Structure du programme et base de ressources

14. La structure du programme et des budgets 2018-2019 comprend quelques éléments nouveaux par rapport à celle de l'exercice biennal précédent, afin de mieux rendre compte du contexte changeant dans lequel évolue l'ONUDI et des nouvelles difficultés et possibilités liées au cadre des ODD. Si les grands programmes A, E et F restent relativement inchangés, les grands programmes B, C et D ont été profondément remodelés afin de faire apparaître certains changements apportés à la structure organisationnelle, qui sont étroitement liés au cadre de programmation. Comme pour l'exercice biennal précédent, les tableaux du cadre intégré de résultats et de performance ont remplacé les anciens tableaux de la gestion axée sur les résultats, et ont été incorporés dans les grands programmes A, B, C, et D. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programme dont se composent les grands programmes.

15. **Le grand programme A** conserve ses deux programmes traditionnels concernant l'organisation des réunions des organes directeurs, la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat et la gestion des relations établies avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Le programme A.1 assure l'organisation des réunions des organes directeurs principaux et subsidiaires de l'ONUDI et veille à ce qu'elles se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. Le programme A.2 fournit aux organes directeurs plusieurs services fonctionnels, techniques, logistiques et d'appui consultatif. Il leur fournit également des services de secrétariat, qui sont le principal moyen de communication et d'interaction entre les États Membres et le secrétariat de l'ONUDI.

16. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) est tombé de 2,9 % au cours de l'exercice biennal précédent à 2,8 %. Dans ce contexte, il

convient de noter que les crédits ouverts au titre des organes directeurs avaient été sensiblement réduits en 2014-2015, grâce au remplacement des comptes rendus analytiques du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale dans les six langues par des enregistrements numériques. Dans sa décision IDB.43/Dec.6, le Conseil a décidé de prolonger cette expérience en 2016-2017. La présente proposition part du principe qu'il accepte de poursuivre cette pratique aussi pendant le prochain cycle budgétaire.

17. **Le grand programme B** comprend six programmes, notamment un nouveau programme B.6. Le programme B.1 regroupe les principales fonctions de direction exécutive et de gestion stratégique en trois éléments de programme distincts: i) Direction exécutive et alignement organisationnel; ii) Planification stratégique, cohérence et coordination à l'échelle du système des Nations Unies; et iii) Contrôle de la qualité des programmes. L'élément de programme B.1.1 vise principalement à définir des orientations de politique générale pour toutes les activités de l'ONUDI, et l'élément B.1.2 à déterminer les orientations et priorités spécifiques de l'Organisation, à donner des orientations et à coordonner les travaux menés à cet égard dans le cadre d'autres programmes, ainsi qu'à définir son positionnement stratégique au sein du système des Nations Unies. L'élément B.1.3 a pour objet de superviser et de mettre en œuvre le cadre de l'ONUDI relatif au contrôle de la qualité des programmes. Le programme B.2 porte sur la fonction d'évaluation, à laquelle l'ONUDI accorde un degré de priorité élevé, étant entendu qu'elle contribue à promouvoir le principe de responsabilisation, l'apprentissage et l'efficacité des services fonctionnels qu'elle fournit. Le programme B.3 concerne les services juridiques et vise à faire en sorte que toutes les activités et tous les programmes de l'ONUDI soient conformes à ses cadres juridiques. Le programme B.4, consacré au contrôle interne, a pour objet de promouvoir l'intégrité et la transparence au moyen de services de vérification interne objectifs et indépendants et d'enquêtes sur les irrégularités présumées. Le programme B.5, axé sur l'éthique et la responsabilisation, concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique. Le programme B.6, nouveau dans les présents programme et budgets, porte sur le Comité consultatif pour les questions d'audit créé récemment conformément à la décision IDB.44/Dec.3.

18. La proportion du montant total brut des ressources allouées au grand programme B dans le programme et les budgets 2018-2019 est de 6,9 %. Cette augmentation de 0,4 % par rapport à l'exercice biennal précédent est principalement imputable aux objectifs en matière de gestion et à la demande soumise par les organes directeurs concernant l'ouverture de crédits supplémentaires dans les programmes pour les fonctions de contrôle et de responsabilisation. Par conséquent, les budgets des programmes B.4 (Contrôle interne et enquêtes), B.5 (Éthique et responsabilisation) et B.6 (Comité consultatif pour les questions d'audit) ont chacun été augmentés de 0,1 %.

19. **Le grand programme C**, le plus vaste de tous, regroupe les activités de programme de l'ONUDI dans les trois domaines thématiques prioritaires du développement industriel inclusif et durable. Ces activités procèdent directement du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, de sa version actualisée pour la période 2018-2021 et d'autres programmes consacrés aux questions transversales et à l'appui aux opérations hors Siège.

20. Le programme C.1, qui englobe les services fournis par l'ONUDI aux États Membres au titre du domaine thématique "Création d'une prospérité partagée", vise à faire progresser l'éradication de la pauvreté et la participation sans exclusive en offrant des possibilités d'emploi et de revenus à toutes les femmes et tous les hommes de tous les groupes sociaux, en renforçant les capacités de production et en développant de chaînes de valorisation. Il s'articule autour de trois éléments. L'élément de programme C.1.1 promeut les possibilités économiques en faveur des populations rurales pauvres grâce à la mise en place de chaînes de valorisation dans l'agribusiness et au développement rural. L'élément C.1.2 met essentiellement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes aux activités productives, et l'élément C.1.3 propose des solutions industrielles pour s'attaquer aux problèmes liés

à l'insécurité humaine et à ses causes profondes dans les pays et les communautés sortant d'une situation de crise.

21. Le programme C.2 est axé sur la fourniture de services dans le cadre du domaine thématique "Renforcement de la compétitivité économique". L'élément de programme C.2.1 offre notamment des services visant à améliorer l'environnement économique dans son ensemble, à instaurer des conditions propices à l'investissement pour le développement des petites et moyennes entreprises et l'internalisation de leurs opérations, à promouvoir les investissements privés, l'innovation, l'apprentissage et le développement des technologies, ainsi que l'intégration économique. L'élément C.2.2 propose des services visant à renforcer la compétitivité et les exportations des pays en développement et à les aider à répondre aux exigences des marchés cibles, en ce qui concerne notamment la qualité, la santé, y compris au travail, la sûreté, l'environnement, la viabilité, et la responsabilité des entreprises. L'élément C.2.3 offre un ensemble cohérent de services destinés à promouvoir la transformation économique et le développement industriel inclusif et durable par l'entreprenariat, l'intégration sociale et le développement des compétences, par exemple grâce à des travaux d'élaboration de programmes d'études, en particulier à l'intention des groupes défavorisés, dont les jeunes et les femmes.

22. Le programme C.3 englobe les services de l'ONUDI dans le domaine "Protection de l'environnement". L'élément de programme C.3.1 promeut une baisse du niveau de consommation des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions, et des déchets industriels issus des procédés industriels, ainsi que l'adoption de mesures ciblées visant une utilisation plus rationnelle et une meilleure gestion de l'énergie dans le secteur industriel, une utilisation productive de l'eau et une gestion écologiquement viable des produits chimiques, l'objectif étant d'adopter des pratiques de l'économie circulaire. L'élément C.3.2 favorise l'accès à des solutions énergétiques durables et à des sources d'énergie renouvelables à des fins productives et pour des applications industrielles. Il vise également à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, notamment grâce à des mesures ciblées visant une utilisation plus rationnelle et une meilleure gestion de l'énergie dans le secteur industriel, et la promotion et le transfert de technologies à faible émission de carbone. L'élément C.3.3 vise à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la future Convention de Minamata sur le mercure et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

23. Le programme C.4, qui porte sur toute une gamme de services transversaux, comprend six éléments de programme: L'élément C.4.1 est consacré aux activités de communication de l'ONUDI et à ses relations avec les médias. L'élément C.4.2 a pour objet de donner des conseils en matière de politique industrielle, de produire des travaux de recherche appliquée, des connaissances et des statistiques à l'appui des activités favorisant le développement industriel inclusif et durable. L'élément C.4.3 porte sur les domaines, en expansion, de l'interaction stratégique avec les partenaires et les parties prenantes, et de la coopération sud-sud. L'élément C.4.4 a trait aux activités de coordination et de programmation régionales menées à l'appui des activités qui favorisent le développement industriel inclusif et durable en fonction des besoins nationaux et régionaux. L'élément C.4.5 comprend des activités destinées à assurer la bonne gestion du programme, notamment le suivi de la conformité en bonne et due forme des services de coopération technique et de leurs résultats. L'élément C.4.6 porte sur les questions relatives à la mobilisation des ressources et aux relations stratégiques avec les donateurs.

24. Le programme C.5 permet de faire en sorte que le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les centres et bureaux régionaux et les bureaux de pays, reçoive un appui optimal et soit pleinement intégré aux activités menées dans le cadre du grand programme C.

25. Les ressources globales allouées au grand programme C ont légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 59,4 à 58,3 %, principalement en raison de la nécessité de réduire celles allouées à l'exercice biennal 2018-2019. Néanmoins, les ressources du programme C.3 (Protection de l'environnement) ont légèrement augmenté, passant de 16,9 à 17,4 %, tandis que celles attribuées aux autres programmes ont diminué dans des proportions infimes.

26. **Le grand programme D**, qui regroupe les différents services d'appui nécessaires pour assurer l'efficacité des activités de l'Organisation, comprend cinq programmes: le programme D.1 qui englobe la gestion des ressources humaines, porte aussi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au titre de son élément D.1.1; le programme D.2 porte sur les services financiers fournis par l'Organisation pour appuyer ses activités de programme; le programme D.3 est subdivisé en deux éléments, qui portent sur les services d'achat (D.3.1) et les services de logistique (D.3.2); le programme D.4 porte sur la gestion des technologies de l'information et de la communication; et le programme D.5 couvre la direction et la gestion des services d'appui de l'Organisation.

27. Par rapport à l'exercice biennal précédent, la part des ressources allouées au grand programme D a diminué, passant de 18,4 à 18,1 %, ce qui est aussi principalement dû à la nécessité générale de réduire les ressources de l'exercice biennal 2018-2019. La légère augmentation des ressources allouées au programme D.1 (Gestion des ressources humaines et prise en compte de la problématique hommes-femmes) est imputable aux ressources supplémentaires nécessaires pour le poste de spécialiste des questions relatives à cette problématique.

28. **Le grand programme E** a trait à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation des bâtiments du CIV qu'assure l'ONUDI pour le compte des quatre organisations sises dans le complexe, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et l'ONUDI, qui y contribuent financièrement. Le programme E.1 (Gestion commune des bâtiments) est financé par toutes les organisations sises au CIV, alors que le programme E.2 (Gestion conjointe des bâtiments) n'est financé que par l'ONUDI, l'ONUUV et l'OTICE. Tous deux fournissent des services dans l'ensemble similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme.

29. Le budget résultant du partage des coûts entre les organisations sises au CIV a été maintenu inchangé, en raison de la nécessité générale de limiter les coûts à un strict minimum et de réaliser des économies grâce à des gains d'efficacité.

30. Le montant brut des prévisions de dépenses proposé pour le programme E.1 (Gestion commune des bâtiments) fait donc apparaître des économies dans la plupart des lignes budgétaires, sauf en ce qui concerne les budgets opérationnels au titre desquels il faut ouvrir des crédits supplémentaires pour les nouveaux contrats de maintenance conclus avec des tiers en raison du vieillissement des bâtiments. Ces nouveaux contrats sont établis aux prix actuels du marché.

31. Toutefois, au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la part estimée de l'ONUDI aux activités de gestion commune des bâtiments faisant l'objet d'un partage des coûts devrait se réduire, passant de 15,389 % à 14,185 %, soit une diminution de 534 610 euros.

32. **Le grand programme F** porte sur les contributions de l'ONUDI aux services partagés et sur les autres coûts indirects. Le programme F.1 a trait aux services spécifiques conjoints des organisations sises à Vienne et aux activités conjointes du système des Nations Unies, dont celles du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies.

33. Les coûts indirects font apparaître une hausse de 1 725 525 euros. L'augmentation concerne essentiellement le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies (1 403 911 euros). Le poste de dépense correspond à la première

contribution proportionnelle de l'ONUDI aux coûts de ce système, aucun crédit n'ayant été ouvert à ce titre au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

34. L'augmentation de 909 400 euros de la part des prestations à payer au comptant sur le long terme au titre du régime de l'assurance maladie après la cessation de service est due à une hausse sensible du nombre de retraités de l'ONUDI. Ce montant est estimé sur la base des dépenses réelles engagées en 2016 et sur les prévisions de dépenses supplémentaires résultant des départs à la retraite pendant la période 2017-2019.

35. L'augmentation des dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été compensée en grande partie par la diminution de la contribution de l'Organisation à la gestion commune des bâtiments (534 610 euros), comme indiqué dans le programme E ci-dessus, et par les économies réalisées au titre des services conjoints de communication (140 000 euros).

36. **Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique:** Comme pour l'exercice biennal 2016-2017, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2018-2019, compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par la communauté internationale de développement et par l'ONUDI elle-même. Si l'allocation prioritaire de ressources extrabudgétaires en faveur de programmes et projets dans la région d'Afrique demeure le principal instrument, le poste de dépense "Ressources spéciales pour l'Afrique" est maintenu en tant que ligne de crédit unique pour financer les activités de programme à hauteur de 1 million d'euros en 2018-2019.

37. Le total des fonds alloués au Programme ordinaire de coopération technique et aux Ressources spéciales pour l'Afrique en 2018-2019 se montera à 9,09 millions d'euros avant actualisation des coûts.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme

38. La comparaison des besoins estimatifs en ressources pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2018-2019 a été effectuée sur la base des prix de 2016-2017. Les budgets de tous les grands programmes, à l'exception des grands programmes B et F dont les budgets n'ont que légèrement augmenté, ont diminué. Des renseignements détaillés concernant chaque grand programme sont présentés dans l'analyse ci-après. Il convient de noter que les parts des différents grands programmes et programmes présentés, à l'exception du grand programme E (Gestion des bâtiments) en raison de ses sources de financement conjointes, sont calculées à partir des données relatives au budget total.

Changements par principal objet de dépense

39. La composition des budgets reste dans l'ensemble identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense. Des informations détaillées sur les variations notables sont présentées ci-dessous par principal objet de dépense.

40. *Changements concernant les dépenses de personnel et les postes:* Au total, 9,5 postes ont été supprimés. Des précisions sur la répartition des postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C. Au Siège, le nombre total net de postes d'administrateurs a augmenté de 1,5. Dans la catégorie des services généraux, 3 postes ont été supprimés. Dans le réseau de bureaux extérieurs, 2 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national ont été créés, et 10 postes de la catégorie des services généraux ont été supprimés.

41. *Voyages autorisés:* Les ressources allouées aux voyages au titre du budget ordinaire sont restées à un niveau quasi constant, à l'exception de l'augmentation de 85 200 euros nécessaire au bon fonctionnement du Comité consultatif pour les questions d'audit. Le budget opérationnel fait apparaître une hausse des crédits de 305 300 euros destinée à couvrir les besoins en matière de suivi au titre du FEM et

du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme prévu dans les accords de financement respectifs.

42. *Dépenses de fonctionnement*: Il convient de noter que, comme le grand programme relatif aux coûts indirects comporte un important élément consacré aux ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement, les autres grands programmes ne reflètent qu'une faible part de ces coûts. Ces dépenses de fonctionnement, qui comprennent, mais pas exclusivement, les services d'impression, d'information et de traduction ont une incidence directe sur les programmes concernés. Dans l'ensemble, cette catégorie de coûts accuse une légère baisse.

II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES

43. Les changements intervenus dans la structure du programme et des budgets 2018-2019 tiennent compte des incidences programmatiques du rôle croissant de l'ONUDI en tant que prestataire d'un appui institutionnel aux fins de l'exécution du Programme 2030 tant dans le domaine de la coopération technique que sur les plans stratégique et normatif. En particulier, le cadre des ODD attribue à l'ONUDI une mission particulière: analyser des stratégies thématiques, assurer le suivi de la réalisation des ODD et en rendre compte aux niveaux régional et mondial, et aider les États Membres en leur fournissant des services de conseil stratégique pour les examens nationaux volontaires de la réalisation de ces objectifs qu'ils soumettront au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

44. Parallèlement, la mise en place du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a fait ressortir encore plus l'insuffisance criante de données industrielles accessibles et fiables, en particulier dans les pays en développement. C'est pourquoi l'ONUDI doit continuer de fournir des services d'appui pour renforcer les capacités dans le domaine des statistiques industrielles.

45. On s'est aussi intéressé aux incidences sur les programmes de la contribution prépondérante de l'ONUDI aux travaux relatifs à la science, la technologie et l'innovation menés au niveau interinstitutions, et plus particulièrement en ce qui concerne la création d'un mécanisme de facilitation des technologies, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Structure du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030

46. La Commission de statistique de l'ONU et son Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ont établi une liste d'indicateurs permettant d'assurer un suivi mondial des objectifs et des cibles du Programme 2030. Dans ce contexte, l'ONUDI a été désignée en mars 2016 comme dépositaire de six indicateurs ayant trait à l'industrie au titre de l'objectif 9 (indicateurs de développement durable 9.2.1, 9.2.2, 9.3.1, 9.3.2, 9.4.1, et 9.b.1).

47. Aux paragraphes 72 et suivants du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements se sont engagés à assurer un suivi et un examen systématiques aux plans national, régional et mondial et ont arrêté des principes directeurs à cette fin. Les processus de suivi et d'examen devraient également bénéficier "de l'appui actif du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales". En outre, des examens thématiques, y compris des questions transversales, effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable devraient être "étayés par les examens effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux". Dans ce contexte, depuis 2016, le Conseil du développement industriel de l'ONUDI est régulièrement invité à contribuer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en ce qui concerne les questions liées à l'industrialisation durable et inclusive.

48. L'ONUDI travaille en coordination avec la Commission de statistique de l'ONU, ainsi qu'avec d'autres organismes partenaires et des organismes nationaux de statistique à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux ODD. Elle s'emploie également à relever le défi de l'exécution d'un suivi fiable au niveau mondial. Grâce à sa collaboration avec la Commission de statistique des Nations Unies et d'autres partenaires, elle aide les organismes nationaux de statistique à appliquer les indicateurs relatifs aux ODD dans leurs programmes statistiques, resserrant ainsi sa coopération avec d'autres parties prenantes nationales et internationales à la réalisation de l'objectif 9.

49. L'ONUDI est membre du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, établi par le Secrétaire général après l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba. C'est dans ce cadre qu'a été créé un mécanisme de facilitation des technologies, qui est fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, des entités des Nations Unies et d'autres acteurs. La diffusion et l'acquisition de technologies étant un domaine clef dans lequel l'ONUDI fournit un soutien aux États Membres, elle participe donc activement à ce mécanisme.

Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique

50. Le 25 juillet 2016, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Dans sa résolution 70/293, elle demande en particulier à l'ONUDI "d'élaborer et de mettre en place un programme pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique et d'en diriger la mise en œuvre," et l'invite à "renforcer [...] l'assistance technique qu'elle apporte aux pays africains" pour "promouvoir un développement industriel durable qui profite à tous." Considérant que l'Afrique demeure "la région la plus pauvre et la plus vulnérable au monde," elle y souligne que le continent doit prendre "d'urgence des mesures en vue de son industrialisation durable, facteur essentiel pour faire progresser la diversification économique et la création de valeur ajoutée, créer des emplois, et ainsi réduire la pauvreté et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030." Elle y engage également le Directeur général de l'ONUDI à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, et le prie de lui présenter périodiquement, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport d'activité. En outre, elle invite l'ONUDI à favoriser, selon qu'il conviendra, les partenariats avec d'autres entités concernées du système des Nations Unies pour le développement.

51. Conformément à la mission confiée par l'Assemblée générale, le programme et les budgets 2018-2019 intègrent des éléments témoignant d'un engagement accru en faveur d'un impact renforcé du développement industriel sur le continent africain, y compris des mécanismes destinés à recueillir les contributions volontaires nécessaires, à instituer de nouvelles approches de partenariat et à étendre celles qui existent pour aider l'Afrique à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9. En ce sens, au cours des prochaines années, l'Organisation adaptera ses processus et sa structure selon qu'il conviendra pour optimiser sa contribution à ces activités.

Cohérence de l'action des Nations Unies et système de coordonnateurs résidents

52. En tant qu'organisme du système des Nations Unies, l'ONUDI est concernée par les décisions plus générales et les résolutions adoptées à l'échelle du système, qui ont des incidences sur les objectifs et les priorités de ses programmes, et dont la plus pertinente est la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Après l'établissement du cycle quadriennal, la résolution 71/243, dernière résolution pertinente à cet égard, a été adoptée le 21 décembre 2016. En substance, elle guide les travaux d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 du système des Nations Unies pour le développement et

poursuit l'action engagée dans la résolution de 2012 sur le même sujet en faveur d'un système efficace, efficient et cohérent.

53. La dernière procédure d'examen quadriennal complet contient des éléments ayant des incidences importantes sur les activités de programme de l'ONUDI. Le cycle de programmation de l'ONUDI lui-même devra d'abord s'adapter au cycle d'examen quadriennal complet d'ici à 2021. Comme cela a déjà été mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la procédure, et comme l'ont statué les États Membres de l'Organisation dans la décision IDB.44/Dec.10, le cycle 2016-2019 du cadre de programmation à moyen terme devra être prorogé jusqu'à l'exercice biennal 2020-2021 pour que le cycle de l'ONUDI soit tout à fait aligné sur l'un des examens quadriennaux complets.

54. À ce jour, les dispositions que les organes intergouvernementaux des entités des Nations Unies devront prendre pour aligner leurs budgets sur la procédure d'examen quadriennal complet n'ont toujours pas été arrêtées. Les ajustements qu'il faudra apporter au système de partage des coûts des bureaux extérieurs des coordonnateurs résidents n'ont pas non plus été précisés.

55. La nouvelle procédure d'examen quadriennal complet devrait avoir des incidences sur les travaux de l'ONUDI, dont la présence sur le terrain est relativement limitée, ne serait-ce qu'en raison de la réforme du réseau de ses bureaux extérieurs récemment mise en œuvre. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies devraient davantage coordonner leurs actions sur le terrain, ce qui aura des répercussions sur ces bureaux.

56. L'ONUDI contribue aux mécanismes de cohérence de l'action du système des Nations Unies, y compris par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), de ses deux comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion, et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), où elle est membre à part entière du conseil consultatif. Dans le cadre de ces efforts, elle met en conformité toutes ses activités de programme au niveau des pays avec le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, tout en apportant un soutien aux activités des bureaux des coordonnateurs résidents. Grâce à sa participation, d'une part, aux réunions, aux séminaires et aux manifestations conjointes du GNUD et des équipes de pays des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national et, d'autre part, à l'initiative "Unis dans l'action", aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et au processus de programmation conjointe, l'Organisation a accru sa visibilité et poussé ses avantages comparatifs. Cet engagement a également alimenté la demande de programmes thématiques de l'ONUDI et a conduit à la formulation et la mise en œuvre de programmes conjoints avec des entités compétentes du système des Nations Unies, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ces activités conjointes ont favorisé l'obtention de résultats positifs dans la mesure où elles s'appuient sur les avantages comparatifs de chaque entité, évitant ainsi les doubles emplois et assurant une utilisation efficace des fonds.

57. Comme le montre l'expérience vécue depuis l'adoption du Programme 2030, la participation de l'ONUDI aux équipes de pays des Nations Unies, qui sont des entités institutionnalisées, est essentielle pour lui permettre d'intégrer le développement industriel inclusif et durable dans les mécanismes du GNUD, et en particulier dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le versement de l'intégralité de sa contribution au partage des coûts au sein du GNUD, s'agissant du système de coordonnateurs résidents, est donc indispensable pour assurer à l'avenir l'autorité de l'Organisation dans le mécanisme de développement du système des Nations Unies. Dorénavant, les entités des Nations Unies qui ne s'acquitteront pas de l'intégralité de leur contribution se verront uniquement accorder le statut

d'observateur, ce qui aura une incidence négative sur leur participation aux programmes conjoints et sur leur capacité de bénéficier de divers mécanismes de mobilisation de fonds. Grâce aux ressources supplémentaires demandées, la pleine participation de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies sera assurée, et l'Organisation pourra garantir un bon positionnement stratégique de son mandat dans les activités des programmes de pays.

Nouveaux partenariats stratégiques

58. Parce qu'elle intervient avec de plus en plus d'à-propos dans le débat mondial sur la coopération internationale au service du développement, l'Organisation a étendu ses partenariats stratégiques aux sphères politiques et normatives, indépendamment de ses activités traditionnelles de coopération technique. Comme cela a été indiqué dans la version actualisée du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021, l'un des points forts de ces activités stratégiques renforcées est sa collaboration avec le G20, notamment au titre de la nouvelle initiative de soutien de ce dernier à l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, sur la base d'un rapport détaillé établi par l'ONUDI. Les efforts déployés par celle-ci pour participer au Forum du G20 et à des forums de gouvernance mondiale similaires auront des incidences sur ses cadres de programmation, en particulier au niveau de l'élaboration des orientations. Cet aspect a été pris en compte lors de l'élaboration du programme et des budgets 2018-2019.

59. À la fin de 2016, l'ONUDI a signé un accord avec la Banque mondiale pour que les gouvernements qui mettent en œuvre des projets d'investissement financés par celle-ci puissent bénéficier plus facilement de ses propres compétences. Ce nouvel accord standard devrait permettre aux deux organismes d'aider les pays bénéficiaires à atteindre les objectifs de développement durable. Il devrait avoir des incidences importantes sur la capacité de l'ONUDI à recueillir des contributions volontaires pour la fourniture de ses services et favorisera considérablement la mobilisation de ressources en faveur des Programmes de partenariat entre pays et la mise en œuvre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Un accord similaire a été signé avec la Banque africaine de développement, et des cadres de coopération avec d'autres organismes sont actuellement à l'examen. Cette évolution de la structure opérationnelle aura des incidences sur les méthodes de programmation qu'applique l'ONUDI aux fins de l'exécution de ses fonctions de coopération technique, de conseil stratégique, d'élaboration de normes et de forum mondial.

Gestion axée sur les résultats, suivi de la performance et responsabilisation

60. Le cadre intégré de résultats et de performance a été incorporé dans le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 afin de faciliter le suivi des résultats de l'Organisation et l'établissement de rapports à ce sujet. Les indicateurs figurant initialement dans le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 ont été mis à l'essai, analysés et améliorés en 2016. Le cadre contient désormais une liste d'indicateurs relatifs aux ODD applicables à l'ensemble des résultats obtenus en matière de développement au niveau mondial. Bien que le cadre intégré de résultats et de performance soit un document évolutif, on a intégré ses indicateurs de résultats dans la structure du présent document sur le programme et les budgets au niveau de chaque grand programme et de ses programmes et éléments de programme, de façon à améliorer le cadre de gestion axée sur les résultats qui régit la performance de l'Organisation.

III. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

61. L'analyse ci-après est présentée aux prix de 2018-2019, c'est-à-dire qu'elle tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts.

62. Le montant net des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire et financées par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, est en baisse de 1,10 % en termes réels. Le montant total brut des dépenses prévues (139 502 102 euros) est diminué du montant des recettes prévues (2 501 500 euros), le montant net qui en résulte (137 000 602 euros) constituant ainsi le montant net des ressources nécessaires.

63. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Si l'on exclut les dépôts en dollars des États-Unis, le montant des recettes prévues est sensiblement inférieur à celui de l'exercice biennal précédent compte tenu des perspectives générales actuelles en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Financement du budget opérationnel

64. Le montant total brut des dépenses au titre du budget opérationnel (36 152 400 euros) est diminué lui aussi des recettes (355 100 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (35 797 300 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Le montant prévu en 2018-2019 s'élève à 344,3 millions d'euros.

65. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prévisions budgétaires

66. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 sont présentées aux prix du premier. Les prévisions budgétaires pour 2018-2019 sont ensuite ajustées (actualisées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

67. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés, 2016-2017
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2016-2017 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2018-2019 aux prix de 2016-2017;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés de 2016-2017 en tant que base budgétaire

68. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2016-2017, tels qu'ils figurent dans le document IDB.43/6/Add.1 et tels qu'approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.16/Dec.15, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal

2016-2017 représentent des montants nets de 136 416 533 euros pour le budget ordinaire et de 33 764 700 euros pour le budget opérationnel.

69. La Conférence générale a approuvé, à l'alinéa b) de sa décision GC.16/Dec.15, un montant de 136 416 533 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2016-2017.

70. Afin de permettre des comparaisons aux niveaux des programmes et des objets de dépense, les chiffres relatifs aux niveaux des ressources présentés et approuvés dans le document IDB.43/6/Add.1 ont été retenus comme base budgétaire pour calculer les ressources nécessaires pour 2018-2019.

71. En conséquence, le montant de la base budgétaire retenue pour le budget ordinaire est de 136 416 533 euros.

Ajustements apportés à la base budgétaire

72. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure du programme, et permet donc de faire une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2018-2019 par rapport à celles de l'exercice 2016-2017. Les ajustements apportés sont essentiellement limités à la reprogrammation des ressources approuvées en raison de la fusion du programme D.5 (Appui aux processus et aux systèmes) et du programme D.4 (Gestion de l'information et de la communication).

73. Des ressources ont également été transférées du programme C.4 (Services transversaux) vers le programme B.1 (Direction exécutive et gestion stratégique), pour assurer la mise en place de la Division de l'évaluation indépendante et du contrôle de la qualité.

Ressources nécessaires pour l'exercice 2018-2019 aux prix de 2016-2017

74. Comme pour le précédent exercice biennal, les activités proposées dans le programme et les budgets 2018-2019 devront être menées au moyen des ressources limitées dont dispose l'Organisation. Pour donner suite à la décision IDB.39/Dec.7, les programmes proposés dans le présent document devront être mis en œuvre au moyen des ressources limitées dont dispose l'Organisation. Les budgets ordinaire et opérationnel combinés pour 2018-2019 accusent une baisse de 0,50 %, en termes réels. Le budget ordinaire a, quant à lui, été réduit de 1,10 %, du fait d'une réduction de 3,39 millions d'euros (3 385 858 euros) correspondant à la part des États Membres qui ont quitté l'Organisation et de l'inscription d'un montant de 1,88 million d'euros correspondant à la contribution de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (1,40 million d'euros) et aux ressources nécessaires pour l'appui au Comité consultatif pour les questions d'audit (86 200 euros) ainsi que pour le poste de spécialiste des questions relatives à la problématique hommes-femmes (P-4) (279 100 euros). Ces besoins supplémentaires entraînent une augmentation de 110 000 euros au titre du programme ordinaire de coopération technique.

75. Les prévisions nettes des dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant de 34 449 100 euros, augmentent de 684 400 euros, soit 2,0 %, en termes réels.

76. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2018-2019 restent inchangés, à 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses permettent de tenir compte des besoins financiers réduits qui découlent d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

77. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2018-2019 (aux prix de 2016-2017) se traduit par une actualisation de ces prévisions aux prix de 2018-2019.

78. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux prix de 2016-2017 sont réévaluées afin de prendre en

compte les coûts réels de 2016-2017. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de prix prévues pour 2018 et 2019.

79. L'accroissement des ressources nécessaires pour 2018-2019 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents.

80. Il importe de souligner que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des Nations Unies en matière de traitements et d'indemnités, dont l'ONUDI fait partie.

81. Sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé, dans sa résolution 70/244, les changements apportés aux conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et aux prestations dont ils bénéficient, entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. En outre, en application de la résolution 71/264 de l'Assemblée générale, les traitements des administrateurs à Vienne ont augmenté en raison de la hausse du coefficient d'ajustement applicable à New York, qui a pris effet au 1^{er} février 2017. Il a été tenu compte de ces ajustements dans les prévisions budgétaires.

82. Ainsi, des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2018-2019 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues qui sont décrites ci-après.

83. Pour la catégorie des administrateurs, l'augmentation de 0,2 % proposée au titre des avancements d'échelon et des promotions au mérite et l'application du nouveau barème des traitements unifié en baisse de 2,4 % se traduisent par une diminution annuelle effective de 2,2 % en 2017. Une légère augmentation de 0,3 % au titre des avancements d'échelon est attendue en 2018. En 2019, cette augmentation est estimée à 0,2 %. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions sont légèrement inférieures (-2,8 % en 2017, 0,1 % en 2018 et 2019, respectivement).

84. Pour les agents des services généraux à Vienne, aucune hausse des traitements n'est prévue en 2017. Une augmentation de 0,3 % est prévue au titre des promotions au mérite et des avancements d'échelon. En 2018-2019, des augmentations annuelles de 0,8 % et de 1,6 %, respectivement, sont attendues. Les augmentations de traitement prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelon.

85. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel ont été estimées à 43,6 % (41,7 % en 2016-2017) en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 33,0 % (32,9 % en 2016-2017) des traitements des agents des services généraux pour 2018-2019. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI, ainsi que des changements apportés aux prestations offertes, conformément à la résolution 70/244 susmentionnée.

86. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la publication World Economic Situation and Prospects 2016 (Situation et perspectives de l'économie mondiale), ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

87. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 0,771 % par an. Le montant net nécessaire du fait de l'actualisation des coûts est de 2 088 550 euros.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euros

88. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour calculer en euros les montants budgétaires nécessaires, on a appliqué le taux de change moyen pratiqué par l'ONU au cours de la période janvier-décembre 2016 (0,904 euro pour 1 dollar). Ce taux sera également retenu pour calculer le montant des virements vers la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2018-2019
pour l'ensemble des opérations
(en euros, aux prix de 2018-2019)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	4 857 000	92 800		4 949 800	1,0 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	11 828 935	280 500	237 800	12 347 235	2,4 %
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	69 098 618	30 891 200	344 078 700	444 068 518	85,8 %
D. Services d'appui au programme	26 961 664	4 887 900		31 849 564	6,2 %
E. Gestion des bâtiments					0,0 %
F. Coûts indirects	24 324 385			24 324 385	4,7 %
Recettes accessoires	(70 000)	(355 100)		(425 100)	
Total des ressources nécessaires (montants nets)	137 000 602	35 797 300	344 316 500	517 114 402	100,0 %

Volume total des opérations en 2018-2019
par grand programme
(y compris la coopération technique)

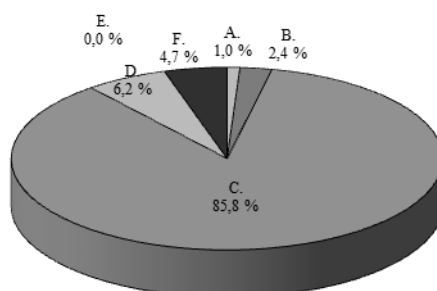


Tableau 2 a)
Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

	Budget approuvé de 2016-2017	États Membres quittant l'Organisation en 2018-2019	Activités spécifiques en 2018-2019	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019
	1	2	3	4	5	6	7
Budget ordinaire							
Dépenses	138 934 833	(3 385 858)	1 881 377	(1 521 281)	137 413 552	2 088 550	139 502 102
Recettes	(2 518 300)			16 800	(2 501 500)		(2 501 500)
Montant net des ressources nécessaires	136 416 533	(3 385 858)	1 881 377	(1 504 481)	134 912 052	2 088 550	137 000 602
Budget opérationnel							
Dépenses	34 066 200			738 000	34 804 200	1 348 200	36 152 400
Recettes	(301 500)			(53 600)	(355 100)		(355 100)
Montant net des ressources nécessaires	33 764 700			684 400	34 449 100	1 348 200	35 797 300
Total, budgets ordinaire et opérationnel	170 181 233	(3 385 858)	1 881 377	(820 081)	169 361 152	3 436 750	172 797 902
Taux de croissance réel (net)							
Budget ordinaire				(1,1 %)			
Budget opérationnel				2,0 %			
Taux combiné				(0,5 %)			

Tableau 2 b)
**Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions
de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui**
(hors Programme ordinaire de coopération technique)
(en euros)

	2016-2017		2018-2019 ^a	
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
Fonds d'affectation spéciale et autres	85 942 100	7 973 800	98 629 500	9 997 700
Fonds de développement industriel	37 908 100	4 323 700	32 735 400	3 805 300
Fonds pour l'environnement mondial	99 053 700	9 128 900	128 237 300	10 938 500
PNUD (Programme principal)	300 400	21 500	632 800	52 400
Protocole de Montréal	67 199 500	8 308 500	44 077 500	7 105 900
Services techniques		1 179 000		1 200 000
Union européenne	39 412 400	2 829 300	40 003 900	2 697 500
Total	329 816 200	33 764 700	344 316 400	35 797 300

^a Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2016 (0,904 euro pour 1 dollar É.-U.).

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2018-2019
avec données comparatives concernant 2016-2017
 (en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
A. Organes directeurs	4 964 457	(77 557)	4 886 900	62 900	4 949 800
B. Direction exécutive et gestion stratégique	11 321 894	619 066	11 940 960	168 475	12 109 435
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	102 749 822	(2 705 428)	100 044 394	2 376 925	102 421 319
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	100 318 322	(2 705 428)	97 612 894	2 376 925	99 989 819
D. Services d'appui au programme	31 905 700	(344 886)	31 560 814	288 750	31 849 564
E. Gestion des bâtiments	55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400
Recettes	(55 060 800)	(746 600)	(55 807 400)	(258 000)	(56 065 400)
Montant net des ressources nécessaires					
F. Coûts indirects	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385
Recettes accessoires	(388 300)	(36 800)	(425 100)		(425 100)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	170 181 233	(820 080)	169 361 153	3 436 750	172 797 903

(Suite page suivante)

Tableau 3 (suite)
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2018-2019
avec données comparatives concernant 2016-2017
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019
	1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	4 873 657	(77 757)	4 795 900	61 100	4 857 000
B. Direction exécutive et gestion stratégique	11 042 794	619 066	11 661 860	167 075	11 828 935
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	73 926 022	(3 443 228)	70 482 794	1 047 325	71 530 119
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	71 494 522	(3 443 228)	68 051 294	1 047 325	69 098 619
D. Services d'appui au programme	27 033 200	(344 886)	26 688 314	273 350	26 961 664
E. Gestion des bâtiments	55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400
Recettes	(55 060 800)	(746 600)	(55 807 400)	(258 000)	(56 065 400)
Montant net des ressources nécessaires					
F. Coûts indirects	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385
Recettes accessoires	(86 800)	16 800	(70 000)		(70 000)
Total, budget ordinaire	136 416 533	(1 504 480)	134 912 053	2 088 550	137 000 603
3. Budget opérationnel					
A. Organes directeurs	90 800	200	91 000	1 800	92 800
B. Direction exécutive et gestion stratégique	279 100		279 100	1 400	280 500
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	28 823 800	737 800	29 561 600	1 329 600	30 891 200
Montant net des ressources nécessaires	28 823 800	737 800	29 561 600	1 329 600	30 891 200
D. Services d'appui au programme	4 872 500		4 872 500	15 400	4 887 900
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(301 500)	(53 600)	(355 100)		(355 100)
Total, budget opérationnel	33 764 700	684 400	34 449 100	1 348 200	35 797 300

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)
Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2018-2019
avec données comparatives concernant 2016-2017
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2016-2017	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	124 394 170	(653 263)	123 740 907	2 602 850	126 343 757
2 Voyages autorisés	4 365 431	423 128	4 788 559	99 000	4 887 559
3 Dépenses de fonctionnement	27 752 340	(79 873)	27 672 467	466 300	28 138 767
4 Technologies de l'information et des communications	7 304 100	(383 000)	6 921 100	143 200	7 064 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 184 992	(90 272)	9 094 720	125 400	9 220 120
Recettes	(2 819 800)	(36 800)	(2 856 600)		(2 856 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	170 181 233	(820 080)	169 361 153	3 436 750	172 797 903
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	93 205 470	(1 273 363)	91 932 107	1 314 450	93 246 557
2 Voyages autorisés	2 429 431	117 828	2 547 259	54 300	2 601 559
3 Dépenses de fonctionnement	26 810 840	107 527	26 918 367	451 200	27 369 567
4 Technologies de l'information et des communications	7 304 100	(383 000)	6 921 100	143 200	7 064 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	9 184 992	(90 272)	9 094 720	125 400	9 220 120
Recettes	(2 518 300)	16 800	(2 501 500)		(2 501 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	136 416 533	(1 504 480)	134 912 053	2 088 550	137 000 603
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	31 188 700	620 100	31 808 800	1 288 400	33 097 200
2 Voyages autorisés	1 936 000	305 300	2 241 300	44 700	2 286 000
3 Dépenses de fonctionnement	941 500	(187 400)	754 100	15 100	769 200
Recettes	(301 500)	(53 600)	(355 100)		(355 100)
Total, budget opérationnel (montants nets)	33 764 700	684 400	34 449 100	1 348 200	35 797 300

Tableau 4 b)
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes
par principal objet de dépense pour 2018-2019
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)
(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2018 aux prix de 2018 1	Ressources nécessaires pour 2019 aux prix de 2019 2	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019 3
<u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u>			
1 Dépenses de personnel	62 832 981	63 510 776	126 343 757
2 Voyages autorisés	2 734 374	2 153 185	4 887 559
3 Dépenses de fonctionnement	13 578 907	14 559 860	28 138 767
4 Technologies de l'information et des communications	3 533 700	3 530 600	7 064 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 570 093	4 650 027	9 220 120
Recettes	(1 414 400)	(1 442 200)	(2 856 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	85 835 655	86 962 248	172 797 903
<u>2. Budget ordinaire</u>			
1 Dépenses de personnel	46 331 781	46 914 776	93 246 557
2 Voyages autorisés	1 294 374	1 307 185	2 601 559
3 Dépenses de fonctionnement	13 180 407	14 189 160	27 369 567
4 Technologies de l'information et des communications	3 533 700	3 530 600	7 064 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 570 093	4 650 027	9 220 120
Recettes	(1 244 000)	(1 257 500)	(2 501 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	67 666 355	69 334 248	137 000 603
<u>3. Budget opérationnel</u>			
1 Dépenses de personnel	16 501 200	16 596 000	33 097 200
2 Voyages autorisés	1 440 000	846 000	2 286 000
3 Dépenses de fonctionnement	398 500	370 700	769 200
Recettes	(170 400)	(184 700)	(355 100)
Total, budget opérationnel (montants nets)	18 169 300	17 628 000	35 797 300

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel
pour 2016-2017 et 2018-2019
 (hors grand programme E, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI	2016-2017			2018-2019			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	20,0	6,0	26,0	20,0	6,0	26,0	-
P-5	40,0	18,0	58,0	39,5	21,0	60,5	2,5
P-4	60,0	7,0	67,0	58,0	6,0	64,0	-3,0
P-1 à P-3	80,0	19,0	99,0	82,0	19,0	101,0	2,0
Administrateur national de programme	-	40,0	40,0	-	42,0	42,0	2,0
Total partiel	201,0	90,0	291,0	200,5	94,0	294,5	3,5
Agents des services généraux	221,0	73,0	294,0	208,0	73,0	281,0	-13,0
TOTAL GÉNÉRAL	422,0	163,0	585,0	408,5	167,0	575,5	-9,5
B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)							
	2016-2017			2018-2019			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	18,0	3,0	21,0	18,0	3,0	21,0	-
P-5	36,0	9,0	45,0	35,5	11,0	46,5	1,5
P-4	60,0	6,0	66,0	58,0	6,0	64,0	-2,0
P-1 à P-3	80,0	19,0	99,0	82,0	19,0	101,0	2,0
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	195,0	37,0	232,0	194,5	39,0	233,5	1,5
Agents des services généraux	157,00	56,00	213,00	154,00	56,00	210,00	-3,00
TOTAL GÉNÉRAL	352,00	93,00	445,00	348,50	95,00	443,50	-1,50
C. Bureaux extérieurs							
	2016-2017			2018-2019			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	2,0	3,0	5,0	2,0	3,0	5,0	-
P-5	4,0	9,0	13,0	4,0	10,0	14,0	1,0
P-4	-	1,0	1,0	-	-	-	-1,0
P-1 à P-3	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	-	40,0	40,0	-	42,0	42,0	2,0
Total partiel	6,0	53,0	59,0	6,0	55,0	61,0	2,0
Agents des services généraux	64,0	17,0	81,0	54,0	17,0	71,0	-10,0
TOTAL GÉNÉRAL	70,0	70,0	140,0	60,0	72,0	132,0	-8,0

GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS

Objectif: Offrir un cadre aux États membres en vue de déterminer les principes directeurs, les orientations, les priorités et les ressources budgétaires de l'ONUDI et nouer de solides relations et renforcer les partenariats avec les États membres et d'autres parties prenantes et accroître leur adhésion.

Description générale: Les États membres sont les principales parties prenantes au grand programme A. Outre les sessions ordinaires des organes directeurs, ces dernières années se sont caractérisées par la tenue de manifestations spéciales et de manifestations parallèles en présence de dignitaires de haut niveau et d'autres parties prenantes. En outre, il est devenu d'usage d'organiser fréquemment des réunions d'information à l'intention des États membres. Ces changements et d'autres ont encore renforcé le processus de participation et l'efficacité de l'Organisation et encouragé les États membres, au plus haut niveau, à échanger leurs points de vue et à fournir des orientations sur la manière dont l'ONUDI devrait contribuer aux objectifs généraux de développement du Programme 2030. Le programme facilite également la contribution annuelle de fond qu'apporte le Conseil du développement industriel au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social.

Grand programme A: ORGANES DIRECTEURS

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	5,00			3,00	8,00	
			Consultants	37 500		37 500
			Voyages autorisés	36 400		36 400
			Dépenses de fonctionnement	2 934 100	92 800	3 026 900
			Total, dépenses (montants bruts)	4 857 000	92 800	4 949 800
			Total, ressources (montants nets)	4 857 000	92 800	4 949 800

Par programme

	Postes	Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
A.1. Réunions des organes directeurs		3 076 700		3 076 700
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États membres	5,00	3,00	1 873 100	1 873 100
A. Total, grand programme	5,00	3,00	4 949 800	4 949 800

Programme A.1: Réunions des organes directeurs

Objectif: Assurer l'infrastructure et les services nécessaires (traduction, impression, installations de conférence, interprétation) pour les réunions des organes directeurs, à savoir les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions, et fournir des conseils techniques à cette fin.

Description générale: Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation; il répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Comme indiqué au chapitre II de l'Acte constitutif, les organes directeurs sont les suivants: a) la Conférence générale; b) le Conseil du développement industriel; c) le Comité des programmes et des budgets. Le programme pourvoit à l'organisation des réunions des organes directeurs

principaux et subsidiaires de l'ONUDI, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif et de la Déclaration de Lima, et s'acquittent ainsi des responsabilités qui leur sont dévolues. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Documents de session des organes directeurs publiés dans les délais impartis et dans les langues prévues	Pourcentage de documents publiés avant ou à la date prévue	Statistiques établies par le secrétariat des organes directeurs sur la base de données de publication

Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États membres

Objectif: Faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et étoffer les liens avec les États membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes régionaux, en vue d'assurer une coopération souple et efficace et de renforcer les relations avec les États membres et les États non membres.

Description générale: Les organes directeurs sont l'objet du chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions et constitue la principale voie de communication et d'interaction entre les États membres et le secrétariat de l'ONUDI¹. Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations renforcées et fructueuses avec les États membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux. Le but est de susciter un plus fort soutien au mandat et aux objectifs généraux de développement de l'Organisation. De même, le programme contribue à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en veillant au bon déroulement des réunions par la fourniture en temps opportun de services et de documents de qualité destinés aux organes délibérants. Il aide également le Directeur général à gérer les relations et partenariats de l'ONUDI avec les États membres dans le domaine politique.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Création d'une plate-forme appropriée qui permet aux États membres d'échanger des vues et des avis	Organisation régulière de séances d'information, de réunions et d'échanges informels	Calendrier des séances d'information et des manifestations des organes directeurs

¹ La liste détaillée des fonctions consultatives et techniques liées aux sessions et au protocole figure dans la circulaire du Directeur général du 17 février 2016 (UNIDO/DGB/2016/01/Amend.1).

GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Objectif: Assurer la mise en place, l'application et la diffusion de stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces, compte tenu des différents besoins des États membres en matière de développement industriel inclusif et durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Description générale: Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI, conformément aux décisions des organes directeurs et guidé par les différents niveaux de développement industriel inclusif et durable et les besoins connexes des États membres, ce grand programme donne des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation. Il a en outre pour objet d'assurer le positionnement stratégique de l'ONUDI au sein du système multilatéral de développement en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies. Il assure également des services efficaces de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes qui éclairent la prise de décision stratégique et l'orientation de la direction exécutive de l'ONUDI.

Grand programme B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
22,05	16,50	38,55	Dépenses de personnel	9 830 535	280 500	10 111 035
			Consultants	230 400		230 400
			Réunions	10 200		10 200
			Voyages autorisés	834 800		834 800
			Dépenses de fonctionnement	786 600		786 600
			Technologies de l'information et des communications	136 400		136 400
			Total, dépenses (montants bruts)	11 828 935	280 500	12 109 435
(fonds extrabudgétaires)		237 800	Total, ressources (montants nets)	11 828 935	280 500	12 109 435
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			12 347 235

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion stratégique	9,55	9,00	6 912 335	237 800	7 150 135
B.2. Évaluation	4,00	3,00	1 751 300		1 751 300
B.3. Services juridiques	3,00	2,00	1 289 200		1 289 200
B.4. Contrôle interne et enquêtes	5,00	2,00	1 809 100		1 809 100
B.5. Éthique et responsabilisation	0,50	0,50	259 500		259 500
B.6. Comité consultatif d'audit			88 000		88 000
B. Total, grand programme	22,05	16,50	12 109 435	237 800	12 347 235

Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique

Objectif: Assurer diverses fonctions de direction exécutive complémentaires servant à déterminer l'orientation stratégique générale et le positionnement de l'ONUDI en tant que prestataire de services de développement industriel performant et efficace dans le cadre de son mandat à l'appui du développement industriel inclusif et durable.

Description générale: Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux décisions des organes directeurs, y compris en rapport avec le cadre de programmation à moyen terme pertinent, le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et de politique générale pour la gestion de l'Organisation. À ce sujet, il veille au positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte global de développement multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, et renforce le soutien multipartite apporté à l'Organisation au travers d'activités efficaces de communication, d'information, de diffusion des connaissances et de partenariat, également par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison à New York, Genève et Bruxelles. Il permet également de surveiller la qualité des activités de programme de l'Organisation et de communiquer des informations sur l'efficacité globale de cette dernière en matière de développement.

Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel

Objectif: Fournir un cadre stratégique et de politique générale aux activités et aux opérations menées par l'ONUDI conformément à son mandat en faveur du développement industriel inclusif et durable et susciter l'appui des États membres à ces activités et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Description générale: Cet élément de programme définit et coordonne l'orientation stratégique de la coopération technique, des activités relatives à la tenue des réunions et des activités consultatives et normatives de l'ONUDI, ainsi que ses méthodes et procédures administratives et financières, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément aux objectifs énoncés dans son Acte constitutif et aux décisions de ses organes directeurs. Il vise à susciter l'appui des États membres et non membres au mandat et aux activités de l'ONUDI par la communication et le dialogue directs.

Élément de programme B.1.2: Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et coordination

Objectif: Établir des priorités stratégiques et de politique générale pour l'ONUDI, entretenir des partenariats stratégiques avec les partenaires publics et privés concernés et veiller au bon positionnement stratégique de l'Organisation dans le contexte du développement multilatéral.

Description générale: Cet élément de programme consiste à mettre au point des stratégies, politiques et priorités spécifiques pour l'Organisation et à fournir des orientations dans ce sens, ainsi qu'à nouer et entretenir des partenariats stratégiques avec des parties prenantes extérieures concernées. Il définit aussi le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte du développement multilatéral, et en particulier au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il gère et coordonne la participation de l'ONUDI aux réunions et activités intergouvernementales et interinstitutions.

Élément de programme B.1.3: Contrôle de la qualité des programmes

Objectif: Assurer la qualité des programmes et des projets en vue d'obtenir les résultats voulus en matière de développement, s'agissant notamment de la réalisation des objectifs de développement durable; veiller à ce que les résultats, en matière de développement, des activités de programme de l'ONUDI soient contrôlés selon les principes de la gestion axée sur les résultats et à ce que l'efficacité des activités de développement de l'Organisation soit renforcée.

Description générale: Cet élément de programme consiste à contrôler la qualité des programmes de manière impartiale, le but étant d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes de l'ONUDI et de contribuer à accroître encore l'efficacité en matière de développement des activités de programme de l'Organisation. Il donne à la direction et aux États membres des indications sur l'ampleur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et sur les résultats obtenus. Ses fonctions consistent à: a) conseiller le personnel dans l'ensemble de l'Organisation en ce qui concerne l'approbation et le suivi des programmes et projets; b) contrôler de manière impartiale la qualité de l'application des principes de gestion axée sur les résultats dans les activités de programme de l'Organisation, la qualité de la conception des interventions et la qualité du suivi de la mise en œuvre; c) recenser les besoins en matière de renforcement des capacités de gestion axée sur les résultats. Il assure la cohérence globale entre les opérations et les objectifs stratégiques de l'Organisation, et la réalisation des résultats attendus.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Importance accrue accordée aux résultats attendus grâce à l'amélioration de la qualité au stade initial et lors de l'examen à mi-parcours	Indicateur relatif au cadre intégré de résultats et de performance I3.3: programmes/projets de coopération technique dont la qualité est jugée assez satisfaisante ou plus, au stade initial. Indicateur relatif au cadre intégré de résultats et de performance I3.9: pourcentage de programmes/projets intégrant une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, jugés satisfaisants ou plus, au stade initial.	Rapports du Conseil exécutif Rapports sur les examens à mi-parcours
Appui aux fins de la collecte et de l'analyse des données destinées aux rapports relatifs au cadre intégré de résultats et de performance	Contribution à l'élaboration du tableau de bord institutionnel aux fins du suivi des indicateurs relatifs au cadre intégré de résultats et de performance	Tableau de bord institutionnel relatif au cadre intégré de résultats et de performance

Programme B.2: Évaluation

Objectif: Fournir des informations fondées sur les faits à la direction, aux États membres et aux partenaires de l'ONUDI, et contribuer à améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'Organisation.

Description générale: Ce programme contribue à promouvoir la responsabilisation et le perfectionnement institutionnel au sein de l'ONUDI, en vue de renforcer l'impact, l'efficacité et la viabilité des programmes de coopération technique de l'Organisation et des activités connexes en matière de conseil stratégique, de tenue de réunions et d'établissement de normes. Les évaluations indépendantes effectuées dans le cadre de ce programme permettent de formuler des recommandations à l'intention des administrateurs de l'ONUDI, à divers niveaux, sur la manière de s'acquitter du mandat de l'Organisation en matière de développement industriel inclusif et durable et d'atteindre ses objectifs de développement plus efficacement.

Ce programme a également pour fonction de mettre l'acquisition de connaissances au service du développement des compétences et de l'excellence; d'évaluer et de publier les résultats pour renforcer la priorité que leur accorde l'ONUDI; de diffuser les enseignements tirés de l'expérience et d'offrir des possibilités d'innovation; et de valider les résultats en vue de promouvoir la responsabilisation.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Évaluation des résultats obtenus au niveau des projets en se fondant sur des données factuelles (en ce qui concerne la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, les incidences et l'égalité des sexes)	Notation des résultats obtenus au niveau des projets	Synthèse des rapports d'évaluation (réalisée tous les 4-5 ans)
Évaluation systématique des incidences des projets et programmes de l'ONUDI	s.o.	s.o.

Programme B.3: Services juridiques

Objectif: Veiller à la bonne conduite des affaires de l'ONUDI et défendre ses droits et ses intérêts en promouvant la primauté du droit et en donnant des conseils sur le droit international et le droit interne de l'Organisation.

Description générale: Ce programme fournit des services de conseil juridique à tous les organes de l'ONUDI. Les principales activités sont notamment les suivantes: donner des avis sur les accords internationaux, les contrats, les questions d'emploi, les relations extérieures, et les projets d'assistance technique; défendre les intérêts de l'ONUDI dans le cadre de contrats ou de procès devant des tribunaux internationaux et d'autres instances; et favoriser le développement du droit international et l'harmonisation des règles, procédures et politiques du régime commun des Nations Unies.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Moyens de vérification</i>
De solides bases juridiques pour les activités de l'Organisation et une défense efficace de ses droits, positions et intérêts en matière de contrats et de litiges.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'erreurs ou de différends liés aux avis juridiques • Clarté des moyens juridiques mis en œuvre • Réduction du nombre total d'affaires où la responsabilité de l'ONUDI est engagée par rapport au nombre total de plaintes déposées contre elle • Absence de cas où le statut, les privilèges et les immunités dont jouissent l'Organisation et ses fonctionnaires sont remis en cause ou ne sont pas maintenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance, y compris mémorandums interservices, lettres, courriers électroniques • Registre • Jugements du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT)

Programme B.4: Contrôle interne

Objectif: Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant ses activités de manière indépendante et objective, et favoriser ainsi la transparence, la responsabilisation et l'amélioration des performances.

Description générale: Ce programme appuie l'accomplissement de la mission de l'ONUDI, des résultats attendus d'elle et des responsabilités qui lui sont confiées dans le monde entier, en favorisant une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à ce qui suit:

- a) Des services de vérification interne indépendants et objectifs (tant en termes d'assurance que de conseils), permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance

de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose, par des études systématiques, ordonnées et objectives à tous les niveaux de l'Organisation, et de recommander des améliorations, le cas échéant; et

- b) L'examen d'allégations d'actes répréhensibles, par exemple, la fraude, la corruption, les irrégularités de gestion, le harcèlement au travail et le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité, les représailles contre les lanceurs d'alerte et la violation du Code de conduite éthique au sein de l'ONUDI.

Le programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Amélioration de la transparence, de la responsabilisation, des résultats, de l'intégrité et de la confiance des interlocuteurs dans l'Organisation	Nombre d'opérations de l'ONUDI ayant fait l'objet d'une vérification comme prévu	Nombre de rapports de vérification interne établis
	Nombre de plaintes examinées et réglées	Nombre de rapports d'enquête établis

Programme B.5: Éthique et responsabilisation

Objectif: Promouvoir et encourager une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité au sein de l'ONUDI et veiller à ce que les politiques de l'Organisation dans ce domaine soient conformes aux meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances.

Description générale: Ce programme assure la promotion d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité dans toute l'Organisation, notamment par: a) le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique; b) l'offre de conseils à la direction et au personnel de l'ONUDI sur les politiques et les questions relatives à l'éthique; c) la diffusion des normes de conduite établies dans l'ensemble de l'Organisation; d) le suivi des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité; et e) la représentation de l'ONUDI auprès des partenaires extérieurs pour les questions relatives à l'éthique.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Sensibilisation accrue aux questions d'éthique et de responsabilisation au sein de l'Organisation et mesures prises en la matière	Nombre de messages de sensibilisation diffusés	Réaction du personnel aux messages

Programme B.6: Comité consultatif d'audit

Objectif: Valoriser le cadre de gouvernance de l'ONUDI et l'améliorer en donnant des assurances au Directeur général et aux États membres quant à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du mécanisme de gestion des risques et de la fonction de contrôle interne de l'Organisation.

Description générale: Le Comité consultatif indépendant d'audit est un comité d'experts établi conformément à l'article 63 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel et à sa décision IDB.44/Dec.3 pour donner des avis au Directeur général et au Conseil du développement industriel sur les questions relevant de son mandat. Le Comité, dont les membres sont nommés par le Conseil, se réunit au moins deux fois par an.

GRAND PROGRAMME C: CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE

Objectif: Promouvoir le développement industriel inclusif et durable grâce à une meilleure compétitivité économique, une prospérité partagée et la protection de l'environnement.

Description générale: Ce grand programme donne l'orientation thématique des activités de programme de l'Organisation afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays à économie en transition pour parvenir à des niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable. Les résultats dépendent d'un bon dosage de fonctions et de services de facilitation, à savoir: i) la coopération technique; ii) les fonctions analytiques et les services consultatifs; iii) les fonctions normatives et les activités liées au respect des normes; et iv) le rôle de forum mondial de l'Organisation et son action de promotion des partenariats en vue du transfert de connaissances, du développement de réseaux et de la coopération industrielle. Le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui est chargé de représenter l'Organisation sur le terrain et de faire connaître les besoins locaux au siège, est intégré dans ce grand programme.

Les résultats en matière de développement seront mesurés au regard des résultats obtenus par les États membres grâce à l'appui de l'ONUDI. En outre, l'efficacité de la gestion des programmes de l'Organisation sera évaluée et les informations pertinentes seront communiquées.

Résultats obtenus en matière de développement: niveaux 2 et 3 du cadre intégré de résultats et de performance

Création d'une prospérité partagée		
Renforcement des capacités dont les pays ont besoin pour faire face aux menaces à la sécurité alimentaire et à d'autres menaces à la sécurité humaine grâce à des solutions industrielles	(nombre de pays)	Prog. C.1
Pays où les femmes bénéficient de l'égalité des chances dans la vie publique, politique et économique et y participent davantage	(nombre de pays)	Prog. C.1
Plus grandes possibilités pour les pays sortant d'une situation de crise d'offrir des moyens de subsistance aux populations touchées grâce au rétablissement des micro- et petites entreprises, à la remise en état des infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, et à la création d'emplois	(nombre de pays)	Prog. C.1

Renforcement de la compétitivité économique		
Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui appuient le développement industriel inclusif et durable grâce à l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et favorisent l'officialisation et la croissance des entreprises	(nombre de pays)	Prog. C.2
Renforcement de la capacité des pays d'intégrer les petites et moyennes entreprises des secteurs industriel et autres dans les marchés et chaînes de valeur à l'échelle nationale et mondiale	(nombre de pays)	Prog. C.2
Niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable obtenus dans les pays, notamment grâce à des niveaux plus élevés d'investissements du secteur privé	(nombre de pays)	Prog. C.2
Protection de l'environnement		
Renforcement de la capacité des pays de mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'intégrer, dans les politiques nationales et infranationales, des cadres de planification ainsi que des cadres financiers et juridiques	(nombre de pays)	Prog. C.3
Pays dotés de meilleures capacités pour gérer les transformations dans le sens d'un développement produisant de faibles émissions et résilient, notamment grâce à des technologies peu polluantes	(nombre de pays)	Prog. C.3

Indicateurs de l'efficacité de la gestion des programmes:

Gestion du portefeuille de projets, gestion axée sur les résultats, et suivi et évaluation		
Nombre de programmes/projets approuvés par le Conseil exécutif par région	(nombre)	Gr. prog. C
Programmes correspondant aux cadres généraux de pays	(%)	Gr. prog. C
Qualité des programmes/projets de coopération technique: pourcentage de programmes/projets dont la qualité est jugée assez satisfaisante ou plus, au stade initial	(%)	Gr. prog. C
Qualité des programmes/projets de coopération technique: pourcentage de programmes/projets dont la qualité est jugée assez satisfaisante ou plus, au stade final	(%)	Gr. prog. C
Liens entre la recherche, les politiques et la coopération technique dans les programmes/projets	(%)	Gr. prog. C
Mobilisation de partenariats, paritarisme, et gestion des connaissances		
Montant du cofinancement fondé sur le partenariat/niveau de mobilisation des ressources obtenu (en millions de dollars É.-U.)	(en euros)	Gr. prog. C
Projets s'appuyant sur une coopération transversale entre les services et les divisions	(%)	Gr. prog. C
Pourcentage de programmes/projets dont la conception tient compte de l'égalité des sexes conformément au marqueur d'égalité des sexes de l'ONUDI	(%)	Gr. prog. C
Pourcentage de programmes/projets intégrant une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, dont la qualité est jugée satisfaisante ou plus, au stade initial	(%)	Gr. prog. C
Publications citées dans des revues professionnelles	(%)	Gr. prog. C
Nombre de personnes ayant consulté le site Web public de l'ONUDI par mois	(nombre)	Gr. prog. C

Grand programme C: CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE
Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
224,95	177,50	402,45	Dépenses de personnel	52 818 055	26 640 900	79 458 955
			Consultants	940 510	989 900	1 930 410
			Réunions	129 700	298 000	427 700
			Voyages autorisés	1 560 400	2 286 000	3 846 400
			Dépenses de fonctionnement	6 139 834	676 400	6 816 234
			Technologies de l'information et des communications	721 500		721 500
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	9 220 120		9 220 120
			Total, dépenses (montants bruts)	71 530 119	30 891 200	102 421 319
			Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
			Total ressources (montants nets)	69 098 619	30 891 200	99 989 819
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	344 078 700		Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			444 068 519

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
C.1. Création d'une prospérité partagée	63,35	27,90	25 130 947	66 455 200	91 586 147
C.2. Renforcement de la compétitivité économique	48,10	22,90	17 960 694	73 479 900	91 440 594
C.3. Protection de l'environnement	71,20	35,80	30 265 577	196 747 200	227 012 777
C.4. Services transversaux	42,30	18,90	16 860 266	7 396 400	24 256 666
C.5. Appui aux opérations hors Siège		72,00	9 772 334		9 772 334
C. Total, grand programme	224,95	177,50	99 989 819	344 078 700	444 068 519

Programme C.1: Création d'une prospérité partagée

Objectif: Promouvoir l'éradication de la pauvreté et la participation sans exclusive en donnant durablement une valeur ajoutée aux produits agricoles, et accroître les possibilités d'emplois et de revenus pour les communautés rurales frappées par des crises, en accordant la priorité aux femmes et aux jeunes.

Description générale: Le programme C.1 porte sur l'ensemble des services fournis par l'ONUDI à ses États membres dans le cadre de la priorité thématique "Création d'une prospérité partagée" conformément aux objectifs de développement durable (1, 2, 5, 9, 10 et 17). Cette priorité thématique comprend trois éléments de programme grâce auxquels l'ONUDI compte réaliser les objectifs suivants:

- Promouvoir l'éradication de la pauvreté et la participation économique sans exclusive, renforcer les capacités productives de manière inclusive et offrir plus de perspectives aux femmes comme aux hommes, ainsi qu'à tous les groupes sociaux, également grâce à des partenariats avec toutes les parties prenantes publiques et privées aux processus d'industrialisation;
- Donner durablement une valeur ajoutée aux produits agricoles grâce au développement et à la mise à niveau des chaînes de valeur locales en s'appuyant sur

une approche inclusive intégrant les petits exploitants, et accroître les possibilités d'emplois et de revenus des communautés rurales;

- Répondre à des situations d'urgence complexes en créant des capacités productives et des emplois sur le plan local ou en restaurant et en mettant à niveau les capacités existantes, afin de contribuer à la sécurité socioéconomique à l'échelle locale et nationale et de lutter dans le même temps contre les causes profondes de la migration.

Élément de programme C.1.1: Agribusiness et développement rural

Objectif: Donner une valeur ajoutée à la production du secteur agricole et créer des possibilités d'emplois et de revenus dans les secteurs non agricoles pour les communautés rurales.

Description générale: Ce programme vise à promouvoir une industrialisation inclusive et durable ainsi que le développement humain en accroissant la valeur ajoutée locale, en renforçant et améliorant les chaînes de valeur alimentaires et autres dans le secteur agricole, et en appuyant les systèmes alimentaires, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), en vue de régler les problèmes de sécurité et d'hygiène alimentaires. L'objectif de ce programme est de donner une valeur ajoutée à la production du secteur agricole et de créer des possibilités d'emplois et de revenus dans les secteurs non agricoles pour les communautés rurales et de contribuer ainsi à améliorer la sécurité et l'hygiène alimentaires et à réduire durablement la pauvreté. Le programme favorise le transfert de technologies et de bonnes pratiques dans les chaînes de valeur des agro-industries et la mobilisation de ressources financières et d'investissements responsables aux fins de la création de parcs et de chaînes de valeurs agricoles durables.

Élément de programme C.1.2: Les femmes et les jeunes dans les activités productives

Objectif: Autonomiser les femmes et les jeunes et renforcer leur participation aux activités productives.

Description générale: Ce programme vise à répondre à la nécessité de valoriser le capital humain par le développement industriel inclusif et durable et traite en particulier des obstacles que rencontrent plus particulièrement les femmes et les jeunes pour participer aux secteurs productifs de l'économie, surtout dans les pays les moins avancés (PMA). Lorsque les femmes ne peuvent accéder sur un pied d'égalité au marché du travail en tant qu'entrepreneurs, cadres ou travailleurs, les économies sont perdantes en raison des effets néfastes à long terme dus au fait que la moitié du réservoir potentiel de main-d'œuvre n'est pas exploitée. L'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population, en particulier des femmes et des jeunes, permet de contribuer sensiblement à l'élimination de la pauvreté et accroît les perspectives de croissance. La pauvreté ne pourra être éliminée tant que n'auront pas été corrigées les inégalités omniprésentes au sein des populations et des régions et entre elles en matière de revenus et de débouchés économiques.

Élément de programme C.1.3: Sécurité humaine et relèvement après les crises

Objectif: Accroître la sécurité humaine, rétablir des moyens de subsistance et renforcer la résilience parmi les communautés vulnérables touchées par des conflits, des crises économiques et des catastrophes naturelles et s'attaquer aux causes profondes de la migration par le perfectionnement des compétences et le développement des activités productives locales génératrices d'emplois.

Description générale: Ce programme contribue à la sécurité humaine dans les pays touchés par des catastrophes d'origine naturelle et humaine et par l'arrivée et le départ de migrants et de réfugiés, en aidant à rétablir des moyens de subsistance et à renforcer la résilience parmi les communautés vulnérables. L'objectif est d'appuyer la reconstruction des équipements collectifs et de l'infrastructure industrielle par le rétablissement et le développement des activités productives et le perfectionnement des compétences professionnelles de façon à les rendre plus inclusives et soucieuses

de l'égalité des sexes, étant donné leur rôle actif dans la création de possibilités d'emplois décentés et durables. La remise en état de biens industriels détruits, la promotion de la stabilité, le relèvement économique et l'aide à la reconstruction dans les communautés touchées par des conflits, des crises économiques et des catastrophes naturelles contribuent à stabiliser les populations et à réduire l'exode rural, ainsi que les migrations transfrontières. Promouvoir la sécurité humaine en encourageant les communautés touchées par des crises à développer des activités productives sur le plan local par la création d'entreprises, d'emplois et de possibilités de revenus permet d'améliorer le niveau de vie et la résilience.

Programme C.2: Renforcement de la compétitivité économique

Objectif: Renforcer la compétitivité économique, en tenant compte de la diversité des besoins des pays en développement, grâce à l'innovation, à l'apprentissage et au développement technologiques, à l'investissement et à l'amélioration des capacités commerciales des petites et moyennes entreprises (PME), et veiller à ce que tous les pays puissent tirer parti des progrès technologiques et de la mondialisation de la production et du commerce par des politiques industrielles modernes, le respect des normes internationales et des exigences du marché, et la création de partenariats en vue du transfert de connaissances et de technologies, de la mise en réseau et de la coopération industrielle.

Description générale: Ce programme vise à développer et renforcer les chaînes de valeur et d'approvisionnement locales et leurs liens avec les chaînes de valeurs régionales et mondiales en vue d'accélérer la croissance économique tirée par les exportations et, partant, de parvenir à un développement industriel inclusif et durable. Il encourage la modernisation des produits, des processus et des chaînes de valeur, et l'innovation en la matière; la création d'un climat propice aux affaires et aux investissements, le transfert et l'assimilation de technologies, ainsi que le renforcement des capacités commerciales. Il aide les pays à surmonter les contraintes liées à l'insuffisance de capacités de production compétitives de biens échangeables répondant aux normes en vigueur sur les marchés cibles en matière de qualité, santé, sécurité, environnement, viabilité et protection des consommateurs. Il appuie la mise en place d'une infrastructure de qualité (matérielle et immatérielle), en particulier l'adoption de normes internationales et de mesures tendant à démontrer le respect de ces normes. Il favorise notamment le développement de l'entrepreneuriat et des groupements et réseaux de PME; et tire parti des liens qui existent entre infrastructure, industrialisation et innovation grâce à des initiatives visant à établir un corridor industriel. Les services offerts dans le cadre de ce programme sont notamment les suivants: coopération technique; services d'analyse et de conseil stratégique; coordination des activités et conclusion de partenariats aux fins du transfert de connaissances, de la création de réseaux et de la coopération industrielle.

Élément de programme C.2.1: Investissement, technologie et développement des PME

Objectif: Améliorer l'environnement économique général et le climat d'investissement connexe par des mesures en faveur du développement et de l'internationalisation des PME; des investissements privés; de l'innovation et de l'apprentissage et du développement technologiques; et de l'intégration économique.

Description générale: Cet élément de programme vise à promouvoir les politiques et les capacités institutionnelles, aux niveaux national et régional, en vue de créer un environnement propice aux affaires, en particulier aux PME et aux groupements de PME, et un climat favorable à l'investissement et à l'innovation. Les activités prévues dans le cadre de cet élément de programme ont notamment pour objectif de promouvoir les groupements de PME; de créer des alliances commerciales résilientes et des réseaux institutionnels fiables; d'aider les groupements à trouver des complémentarités et à réaliser des économies d'échelle et de gamme; de mettre en place des consortiums d'exportation et de les soutenir afin d'établir des liens entre les

groupements locaux et les chaînes de valeur mondiales; de créer des plates-formes de partage des connaissances pour mettre en commun le savoir-faire et les compétences techniques en matière de planification, de développement et de gestion de parcs, zones et villes industriels modernes et durables; et d'aider les entreprises locales à tirer parti de l'externalisation et de la sous-traitance industrielles, par la création de réseaux de bourses de partenariat industriel et de bureaux de promotion des investissements et de la technologie, afin de donner accès à de nouveaux marchés, de nouvelles compétences, de nouvelles technologies, de nouveaux financements et de nouveaux partenariats.

*Élément de programme C.2.2:
Capacités de renforcement de la compétitivité des échanges et
responsabilité des entreprises*

Objectif: Renforcer la compétitivité et les exportations des PME des pays en développement, et leur permettre de satisfaire aux critères de qualité et de se conformer aux normes publiques et privées et aux exigences techniques des marchés nationaux et internationaux, notamment en ce qui concerne les produits, la qualité, la santé, la sécurité, l'emploi, l'environnement, la viabilité et la responsabilité sociale des entreprises.

Description générale: Cet élément de programme vise à renforcer les capacités dont disposent les PME des pays en développement et en particulier des PMA pour participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et répondre aux exigences des marchés cibles. Il porte sur divers aspects liés à la modernisation des produits, des processus et des chaînes de valeur, tels que la politique générale, la gouvernance, la productivité, la création de valeur et la récupération des plus-values, et le respect des normes. Il porte en outre sur les prescriptions énoncées dans les accords de l'OMC notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et la facilitation des échanges, ainsi que dans d'autres conventions et accords internationaux qui déterminent l'accès aux marchés cibles.

L'échange de connaissances, les services de conseil stratégique et le renforcement des capacités visent en particulier à créer un environnement économique favorable à la modernisation industrielle et au renforcement des capacités commerciales grâce à des réglementations, des politiques et des programmes portant sur la création d'organismes de contrôle de la qualité et la fourniture de services liés à l'évaluation de la conformité, (mise à l'essai, étalonnage, inspection, certification, traçabilité), en tenant compte des meilleures pratiques internationales, tout en favorisant leur reconnaissance à l'échelle internationale.

Élément de programme C.2.3: Développement de l'entrepreneuriat

Objectif: Renforcer la transformation économique et le développement industriel inclusif et durable par l'inclusion sociale, l'instauration d'une culture d'entreprise et le perfectionnement des compétences, en particulier pour les groupes défavorisés, notamment les jeunes et les femmes.

Description générale: Cet élément de programme vise à renforcer les capacités productives nationales et régionales en vue de tirer parti des possibilités et de surmonter les difficultés inhérentes aux nouvelles technologies et à l'évolution de l'industrie manufacturière et des services connexes. Il encourage l'entrepreneuriat et la valorisation des ressources humaines en dispensant une formation à la création d'entreprises qui s'adresse à tous les segments de la population, en particulier aux femmes et aux jeunes. Il encourage également l'amélioration de l'environnement réglementaire pour épauler des activités entrepreneuriales compétitives dans le secteur formel, notamment par des initiatives visant à élaborer des programmes d'étude généraux à l'appui de la formation à l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement secondaire et professionnel et à aligner le développement des compétences industrielles sur les besoins des entreprises modernes. Ce faisant, il contribue à la promotion de l'esprit d'entreprise qui est à la base du développement du

secteur privé, de la diversification économique et d'une structure industrielle plus résiliente, plus inclusive et plus durable de l'économie.

Programme C.3: Protection de l'environnement

Objectif: Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des énergies renouvelables et à l'adoption de pratiques à rendement énergétique élevé en milieu industriel, de techniques, politiques et méthodes de production plus propre, et d'autres procédés et techniques écologiquement viables dans l'industrie.

Description générale: Ce programme contribue à promouvoir le développement industriel inclusif et durable en améliorant la performance environnementale, la productivité des ressources et leur innocuité, et en appuyant la création de nouvelles industries fournissant des biens et services environnementaux. En outre, il aide les pays à s'orienter vers un avenir énergétique durable grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables à des fins productives, à l'adoption de méthodes efficaces d'utilisation de l'énergie par l'industrie et à la mise en place de technologies et de procédés à faible émission de carbone. Il aide également les pays à appliquer les prescriptions liées à l'industrie dans les accords multilatéraux sur l'environnement.

Élément de programme C.3.1: Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone

Objectif: Permettre aux pays de réduire le niveau de consommation des ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions, et de production des déchets industriels dans le cadre des processus industriels.

Description générale: Cet élément de programme vise à accroître la capacité du secteur industriel, des pouvoirs publics et des prestataires de services environnementaux, ainsi que des entités intergouvernementales et non gouvernementales, d'intensifier et de systématiser l'adoption de modes de production plus économes en ressources et plus propres en vue d'adopter des pratiques issues de l'économie circulaire, grâce au recyclage, à la récupération des ressources et/ou au traitement et à l'élimination écologiquement rationnels des déchets, des eaux usées et des produits chimiques toxiques et/ou dangereux, ainsi qu'à l'utilisation et à la gestion durables de l'eau et d'autres ressources naturelles intervenant dans les procédés industriels.

Élément de programme C.3.2: Accès aux énergies propres à des fins productives

Objectif: Permettre aux pays d'accroître leur compétitivité grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables, et de parvenir ainsi à un développement industriel durable à faible émission de carbone.

Description générale: Cet élément de programme a pour objet d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie par l'industrie, en particulier les petites et moyennes entreprises, et de faciliter l'accès à une énergie durable et d'un coût abordable pour appuyer les activités de production et promouvoir les possibilités de revenus et d'emplois qui en découlent, contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition. La démonstration et le transfert de technologies énergétiques à faible émission de carbone, l'élaboration de politiques, de règlements et de normes et les pratiques de gestion sont des aspects essentiels de cet élément de programme.

Élément de programme C.3.3:

Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement

Objectif: Aider les pays à respecter leurs obligations en vertu des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, comme le Protocole de Montréal, la Convention de

Stockholm, la future Convention de Minamata sur le mercure, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Description générale: Cet élément de programme vise à aider les pays à accéder à des technologies utilisant des substances qui n'appauvrissent pas la couche d'ozone, avant les dates butoirs des échéanciers d'élimination progressive fixées dans le Protocole de Montréal; et à appliquer les dispositions et les mesures relatives à la mise en conformité avec d'autres AME, en particulier la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), la future Convention de Minamata sur le mercure et la CCNUCC. Il a pour objectif de renforcer les capacités des services publics et des autorités nationales chargés de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des aspects des conventions liés à l'industrie et au développement industriel, notamment en appuyant directement les industries et en apportant un soutien à la planification, l'élaboration et l'exécution de plans nationaux et/ou sectoriels, et en aidant à mettre au point et à promouvoir des technologies et pratiques industrielles durables qui sont nécessaires dans le cadre de ces plans.

Programme C.4: Services transversaux

Objectif: Apporter un appui aux décideurs, aux institutions du savoir, au secteur privé et à d'autres parties prenantes internationales dans le cadre des politiques et partenariats industriels, eu égard à leurs aspirations et à leurs plans de développement industriel inclusif et durable.

Description générale: Ce programme comprend un certain nombre de services transversaux qui aident les pays à mettre en œuvre leurs politiques et programmes de développement industriel inclusif et durable grâce à des produits ciblés d'information, à la mise en réseau et à la facilitation des partenariats, y compris le long d'un axe Sud-Sud, ainsi qu'à un strict suivi et à une communication rigoureuse des résultats à tous les niveaux. Il aide également les pays à renforcer leurs capacités en matière de politiques et de statistiques industrielles, qui sont nécessaires pour planifier et mettre en œuvre leurs programmes de développement industriel inclusif et durable et pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9. Il met également au point une stratégie de communication novatrice pour faire connaître et promouvoir le mandat de l'ONUDI et diffuser les résultats des activités menées par l'Organisation.

Élément de programme C.4.1:

Communication institutionnelle et relations avec les médias

Objectif: Améliorer la visibilité de l'ONUDI et renforcer la position de l'Organisation dans le paysage international du développement par des mesures d'information et de communication stratégiques et ciblées.

Description générale: Cet élément de programme vise à promouvoir le rôle de l'ONUDI dans la mise en œuvre de son mandat relatif au développement industriel inclusif et durable et la contribution de l'Organisation aux objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9; ainsi qu'à encourager l'ONUDI à continuer d'ajuster et de mettre en œuvre sa stratégie de communication institutionnelle et de relations avec les médias, en s'appuyant sur les techniques pertinentes en matière d'information du public et de sensibilisation et en collaborant activement avec de nombreux groupes d'acteurs, y compris les médias internationaux.

Ressources: tableau

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Renforcement de la visibilité de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> (%) de références à l'ONUDI dans des revues professionnelles (pas de données pour les années précédentes) 	<ul style="list-style-type: none"> Examen régulier du paysage médiatique, des publications et des articles à l'échelle internationale
Amélioration de la transparence des activités de l'ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> (Indice) Transparence des activités et de la gestion des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de données conformément à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide
Augmentation du nombre de personnes consultant le site Web public de l'ONUDI par mois	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant consulté le site Web de l'ONUDI par mois (objectif à élaborer) 	<ul style="list-style-type: none"> Site Web de l'ONUDI

*Élément de programme C.4.2:**Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle*

Objectif: Établir des statistiques et mieux comprendre les processus d'industrialisation sur la base de données factuelles afin de fournir des informations essentielles à l'appui de l'élaboration de politiques et du renforcement des capacités et d'aider à mettre en place une industrialisation inclusive et durable et à réaliser l'objectif 9.

Description générale: Cet élément de programme permet de mieux comprendre les politiques et les programmes de développement en assurant un encadrement intellectuel et en fournissant des services d'analyse à l'ONUDI et à l'ensemble de la communauté du développement, et en favorisant une industrialisation inclusive et durable en tant que principal moyen de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de lutter contre les changements climatiques. Il a pour objectif de recueillir et de diffuser des statistiques industrielles dans le monde entier et, en se fondant sur celles-ci, d'élaborer et de fournir des analyses factuelles et des conseils pratiques aux États membres. Il procède à des études générales, thématiques, régionales, nationales et sectorielles sur le développement industriel et les processus de changement structurel. En étroite coopération avec d'autres organismes compétents et des institutions du savoir dans le monde entier, il vise à aider les décideurs des pays en développement, à tous les échelons, à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles. Il fournit des conseils sur les stratégies industrielles et les instruments d'intervention ainsi que sur les moyens d'améliorer les processus d'élaboration des politiques dans les pays en développement. Il comprend quatre volets: conseils, statistiques et recherche en matière de politique industrielle, et Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités.

Résultats attendus (conseils en matière de politique industrielle)	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Stratégies/instruments et mécanismes d'intervention/programmes/projets dans le domaine industriel davantage axés sur le développement industriel inclusif et durable	Intégration de critères concrets relatifs au renforcement des capacités productives et des capacités commerciales internationales, à la réduction de la pauvreté, à l'accroissement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la protection de l'environnement dans les stratégies, politiques, programmes et projets industriels nationaux	Examen des stratégies/instruments et mécanismes d'intervention/programmes/projets dans le domaine industriel dans les pays où l'ONUDI participe au processus
Amélioration de la qualité des stratégies, des instruments et mécanismes d'intervention, et des programmes et projets dans le domaine industriel en ce qui concerne tant le contenu que le processus	Alignement des stratégies, des instruments et mécanismes d'intervention, ainsi que des programmes et projets dans le domaine industriel sur les objectifs industriels fixés à l'échelon local et sur les bonnes pratiques internationales	Examen des stratégies/politiques/programmes/projets dans le domaine industriel dans les pays où l'ONUDI participe au processus
Participation accrue des parties prenantes concernées au processus d'élaboration des politiques, intérêt et adhésion croissants à ce processus et meilleure coordination de ce dernier	Nombre d'acteurs de la coopération technique de l'ONUDI et d'acteurs nationaux participant au processus de formulation, d'approbation et de mise en œuvre des stratégies/politiques/programmes/projets dans le domaine industriel, et étendue de leur participation. (%) de liens entre la recherche, les politiques et la coopération technique dans les projets du programme (données de référence pour 2016: 5 %)	Examen des processus ayant permis d'élaborer des stratégies/politiques/programmes/projets dans le domaine industriel dans les pays où l'ONUDI participe au processus Examen des médias nationaux
Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des organismes concernés	Degré d'autonomie des organismes homologues en ce qui concerne la formulation, l'approbation et l'exécution de stratégies/politiques/programmes/projets dans le domaine industriel	Examen par des experts des capacités opérationnelles d'organismes homologues Groupes de discussion
Renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles au sein des gouvernements et ministères, des entreprises privées et des associations	Évaluation de l'utilisation d'instruments et de mécanismes d'intervention et des capacités de formulation et de mise en œuvre au sein des gouvernements et ministères, des entreprises privées et des associations	Examen par des experts des stratégies, des instruments et mécanismes d'intervention et des capacités de formulation et de mise en œuvre au sein des gouvernements et ministères, des entreprises privées et des associations

Résultats attendus (statistiques)	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Des données industrielles de qualité, notamment sur le suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, sont mises à la disposition d'organismes internationaux, de gouvernements, d'entreprises privées, d'institutions du savoir, d'organisation non gouvernementales et d'autres partenaires du développement industriel	Nombre de pays pour lesquels des données sont fournies dans l'édition du Yearbook, dans des médias électroniques et dans des bases de données en ligne	Disponibilité de données dans les bases de données et publications concernant les principaux indicateurs relatifs aux statistiques industrielles Rapport du Secrétaire général sur le suivi des objectifs de développement durable
Services consultatifs techniques fournis aux organismes nationaux de statistique des États membres conformément aux descriptifs de projets approuvés	Nombre de pays bénéficiant d'une assistance de l'ONUDI dans le domaine des statistiques	Descriptif de projet, rapports d'experts et rapports d'activité
Coopération étroite avec les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux intervenant dans la production de données	Participation de l'ONUDI à des activités statistiques internationales, notamment celles de la Commission de statistique de l'ONU, du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Comité de coordination des activités de statistique Renforcement des systèmes de statistiques industrielles et des capacités institutionnelles connexes des pays	Documents, exposés, propositions et autres contributions soumis par l'ONUDI

Résultats attendus (recherche)	Indicateurs de performance*	Moyens de vérification
Communication aux décideurs des messages figurant dans le rapport sur le développement industriel, et adoption par les gouvernements des recommandations de politique générale	Références apparaissant dans des documents de recherche ou documents d'orientation nationaux Enquêtes auprès des utilisateurs	Nombre de références Nombre de personnes interrogées dans le cadre des enquêtes
Difficultés et importance de l'objectif de développement durable 9 expliquées aux décideurs, aux ONG et au public en général, et efforts accrus déployés par ceux-ci pour atteindre l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays rendant compte régulièrement des indicateurs relatifs à l'objectif 9 • Activités menées en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et les États membres, activités de coopération technique et activités stratégiques de l'ONUDI, et milieux universitaires 	Améliorations des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 9 signalées par les pays
Analyses et recommandations de politique générale concernant le développement industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Documents accessibles en ligne. Références • Nombre et qualité des études sectorielles, régionales et nationales • Participation à des initiatives 	Nombre de visites et de références Enquêtes auprès des utilisateurs Réactions des États membres

inclusif et durable communiquées aux décideurs, universitaires et praticiens dans des documents de travail de l'ONUDI, des chapitres d'ouvrages et des articles de revues.	interinstitutions <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de groupes d'experts sur des sujets de recherche de pointe (2018 et 2019) 	
Amélioration des communications internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des communications grâce aux sites Web, ainsi qu'aux ateliers et forums internes et externes • Accès au site Web de recherche de l'ONUDI et nombre d'ateliers et de forums organisés 	Nombre de fois où des documents de recherche ont été consultés et téléchargés et nombre d'ateliers et de forums organisés et de participants

***Note:** au moment de la rédaction du présent document, aucun indicateur relatif à la recherche ne figurait dans le cadre intégré de résultats et de performance. L'indicateur le plus pertinent est le "renforcement de la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui appuient un développement industriel inclusif et durable ...", voir IDB.43/9-PBC.31/9, p. 32. Des efforts seront déployés pour actualiser les indicateurs relatifs au cadre intégré de résultats et de performance en vue de tenir compte de ces résultats.

Résultats attendus (Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités)	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
Qualité des programmes de renforcement des capacités mis en œuvre	Meilleure compréhension des processus de développement industriel et politique industrielle de meilleure qualité; Renforcement des capacités humaines d'analyse et de gestion au sein des gouvernements, du secteur privé, des associations professionnelles, des groupes de réflexion et des universités	Études de suivi et enquêtes postérieures à la formation
Création de réseaux et de partenariats stratégiques avec les milieux universitaires, des groupes de réflexion, le secteur privé et des associations professionnelles, et constitution d'unités chargées de la coopération technique au sein de l'ONUDI	Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives en faveur d'un développement industriel inclusif et durable Deux réunions de groupes d'experts chargés d'élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les priorités thématiques issues du Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation et des études relatives à l'objectif de développement durable 9	Enquêtes auprès des membres du réseau, des partenaires et des décideurs
Participation du secteur privé et de chefs d'entreprises aux débats sur les moyens de façonner l'avenir de l'industrie manufacturière et de promouvoir la transformation en vue de parvenir à une industrialisation inclusive et durable	Amélioration des capacités nécessaires pour promouvoir et coordonner les processus productifs et les échanges internationaux, réduire la pauvreté et améliorer l'efficacité et la sauvegarde de l'environnement aux niveaux mondial et régional	Enquêtes auprès du secteur privé, des chefs d'entreprises et des décideurs

Élément de programme C.4.3: Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud

Objectif: Appuyer et renforcer les efforts déployés par les États membres pour promouvoir et réaliser un développement industriel inclusif et durable grâce à l'élaboration et à la diffusion de méthodes et de programmes rationnels et réalistes pour établir et gérer des partenariats entre les gouvernements, les institutions de financement du développement et le secteur privé.

Description générale: Cet élément de programme vise à fournir aux pays un ensemble d'approches globales en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, qui soient adaptées aux besoins respectifs, en se fondant sur des partenariats multipartites de manière à accélérer le développement des infrastructures, l'accès aux marchés, l'investissement étranger direct, le transfert de technologies, la création d'emplois et le développement du secteur privé. La mobilisation des fonds privés et publics nécessaires exige la création de vastes partenariats faisant intervenir des gouvernements, des institutions de financement du développement, des partenaires de développement, des opérateurs du secteur privé et des associations professionnelles, notamment dans le cadre des programmes ONUDI de partenariat entre pays (PCP). Ces partenariats pour le développement industriel visent à maximiser l'impact des efforts déployés par les gouvernements en vue de promouvoir un développement industriel inclusif et durable en intégrant tous les investissements et les flux d'aide dans les stratégies et programmes nationaux d'industrialisation. Ils sont en outre indispensables pour favoriser le transfert de technologies, de savoir-faire, de compétences techniques, de capitaux et d'autres ressources, notamment grâce à la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire.

Élément de programme C.4.4: Programmes régionaux

Objectif: Assurer la cohérence des programmes et l'intégration des services de l'ONUDI aux niveaux régional et national dans le contexte du développement industriel inclusif et durable et des objectifs de développement durable, et répondre concrètement aux besoins spécifiques de chaque État Membre en matière de développement. Cet élément de programme vise en outre à renforcer le rôle de l'ONUDI, sa présence et sa participation sur le terrain dans le contexte de la cohérence de l'action du système des Nations Unies et de l'initiative "Unis dans l'action".

Description générale: Cet élément de programme vise à faire en sorte que les compétences et les services de l'ONUDI correspondent aux besoins nationaux et régionaux et à maintenir des contacts réguliers et efficaces avec les États membres dans les cinq régions desservies (Afrique, région arabe, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes). Il coordonne les activités de programme menées dans les pays les moins avancés, dans les pays à revenu intermédiaire et élevé ainsi que dans les petits États insulaires en développement (PIED).

Résultats attendus*	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Pourcentage de programmes de pays de l'ONUDI élaborés par région en fonction des pays desservis, et correspondant aux priorités et plans nationaux, notamment aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) * selon le cadre intégré de résultats et de performance au titre de l'axe 2, niveau 3: efficacité de la gestion des programmes	Programmes correspondant aux cadres généraux de pays	Progiciel de gestion intégré, y compris les retours d'information des parties prenantes nationales, les rapports d'activité semestriels des pays, les programmes de pays approuvés et signés

Résultats attendus*	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Renforcement des relations et de la coopération avec les États Membres et le système des Nations Unies, en particulier aux niveaux régional et national	<p>Services et programme de travail de l'ONUDI reconnus par les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement, en particulier aux niveaux régional et national</p> <p>Augmentation du nombre de forums mondiaux, de projets et de programmes, y compris de projets interrégionaux menés en coordination avec les États Membres et les partenaires et acteurs du développement</p>	<p>- Notes d'information à l'intention des pays</p> <p>- Rapports de mission et de projet/programme tenant compte de l'initiative relative à la cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies et du programme "Unis dans l'action", et rapports connexes sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement</p> <p>- Accords de coopération signés</p> <p>- Programmes de pays approuvés et signés</p>

Élément de programme C.4.5: Respect de la procédure et suivi des résultats

Objectif: Cet élément de programme a les objectifs suivants:

- Faire en sorte que les propositions de projets de coopération technique soumises pour approbation respectent les exigences en matière de procédure et d'information;
- Faire en sorte que les résultats et les impacts, en matière de développement, des projets de coopération technique soient recensés, communiqués et transmis aux parties prenantes concernées; et
- Faire en sorte que les connaissances acquises et les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets de coopération technique soient mis en commun et transmis aux membres du personnel et qu'ils contribuent à l'apprentissage organisationnel.

Description générale: Cet élément de programme veille à ce que les propositions de projets de coopération technique soumises pour approbation respectent les exigences en matière de procédure et d'information définies dans les instructions administratives de l'Organisation relatives à l'approbation des projets. Plus précisément, avant d'être soumises au Conseil exécutif, les propositions de projet sont examinées pour vérifier si les informations sont complètes et si les autorisations nécessaires ont été obtenues, notamment celles des divisions et des départements techniques concernant la qualité sur le plan technique et de la conception. Cet élément de programme veille également à ce que les observations et décisions du Conseil exécutif soient communiquées et appliquées rapidement par les directeurs de projet responsables et les autres parties concernées.

Cet élément de programme supervise et facilite le suivi des résultats obtenus dans le cadre des programmes au regard des objectifs, des données de référence, des indicateurs de performance ainsi que des enseignements tirés aux fins de l'établissement de rapports et de la communication d'informations sur les plans interne et externe. À cette fin, il élabore et gère des mécanismes pour le suivi des résultats obtenus, l'établissement de rapports connexes et la communication d'informations y relatives, mécanismes qui permettent d'évaluer, de regrouper et de

tenir à jour comme il convient divers rapports contenant des informations sur les résultats concrets obtenus dans le cadre des projets de coopération technique, conformément au principe de la gestion axée sur les résultats.

Élément de programme C.4.6 : Relations stratégiques avec les donateurs

Objectif: Cet élément de programme vise globalement à mobiliser un appui et des contributions volontaires pour toutes les fonctions de capacitation de l'Organisation: i) la coopération technique; ii) l'analyse, la recherche et les services de conseil stratégique; iii) les activités relatives à la mise aux normes et à la qualité; et iv) le rôle de forum mondial de l'Organisation et son action de promotion des partenariats en vue du transfert de connaissances, du développement de réseaux et de la coopération industrielle.

Description générale: Cet élément de programme couvre plusieurs fonctions distinctes, notamment les suivantes:

- Promouvoir la coopération stratégique avec l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse
- Recenser les possibilités de financement des activités de coopération technique, indépendamment des sources de financement, coordonner les processus de programmation avec les donateurs, élaborer et gérer les accords de financement tout au long du cycle de vie des activités de coopération technique, coordonner les vérifications et les évaluations de l'Organisation réalisées par des institutions donatrices et des États Membres;
- Participer aux mécanismes de coordination à l'échelle des Nations Unies qui traitent des questions de financement, comme le Groupe de travail du GNUD sur le financement conjoint, et des documents stratégiques et normatifs destinés aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ainsi que des questions interinstitutions tels que le Groupe de contrôle de la gestion fiduciaire.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Maintien d'un niveau de financement durable proportionnel aux besoins de l'Organisation pour ses interventions et à ses capacités d'exécution.	Contributions volontaires (en millions de dollars É.-U., montants nets approuvés)	Rapport annuel
Soutien accru des gouvernements et d'autres parties prenantes concernées aux fonctions et activités de l'ONUDI.	s. o. au regard du cadre intégré de résultats et de performance – fonction transversale prise en compte dans plusieurs indicateurs	

Programme C.5: Appui aux opérations hors siège

Objectif: Fournir un appui administratif et opérationnel efficace et opportun au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI pour contribuer à l'efficacité générale des services fournis sur le terrain.

Description générale: Cet élément de programme vise à maintenir tout le soutien dont ont besoin les bureaux extérieurs de l'ONUDI qui sont chargés de promouvoir l'image de cette dernière et de la représenter efficacement sur le terrain, et qui regroupent les bureaux régionaux, les bureaux de pays, les coordonnateurs et les centres de coopération industrielle. Il prévoit la fourniture de services pour répondre aux besoins

opérationnels et à ceux liés aux services généraux ainsi qu'à l'infrastructure connexe de bureau. L'allocation de ressources et le suivi continu des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs demeurent essentiels pour que ces derniers puissent répondre efficacement aux demandes des États Membres et fournir les services de l'ONUDI sur le terrain.

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
Opérations sur le terrain fiables, performantes et d'un bon rapport coût-efficacité contribuant à une programmation et une représentation efficaces aux niveaux national et régional	Gestion efficace et rationnelle des bureaux extérieurs	Rapports d'activité semestriels des pays, rapports sur l'exécution du budget des bureaux extérieurs, progiciel de gestion intégré

GRAND PROGRAMME D: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

Objectif: Le grand programme D contribuera à améliorer la prestation des services de coopération technique et l'efficacité des opérations de l'ONUDI, en facilitant notamment les achats de biens et de services associés aux projets de coopération technique; le recrutement du personnel (consultants et experts compris); et la gestion financière, en veillant à la fiabilité de l'information et des communications, en contribuant à la gestion des voyages, en assurant la gestion des stocks et des dossiers, et en adaptant et en améliorant de façon constante le progiciel de gestion intégré (PGI), sachant que ces services appuient tous directement ou indirectement la réalisation des objectifs stratégiques, l'exécution des activités de coopération technique et d'autres services de développement.

Description générale: Ce grand programme fournit un appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses programmes de coopération technique, à travers les programmes suivants: Gestion des ressources humaines, Services financiers, Achats et logistique, Technologies de l'information et des communications, et Direction et gestion. Dans ce cadre, le grand programme aura pour objet de formuler des politiques et procédures et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat dans chaque domaine relevant de sa compétence.

Ressources: niveau 4 du cadre intégré de résultats et de performance

Grand programme D: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
42,50	84,00	126,50	Dépenses de personnel	20 045 250	4 887 900	24 933 150
			Consultants	183 955		183 955
			Voyages autorisés	169 959		169 959
			Dépenses de fonctionnement	892 500		892 500
			Technologies de l'information et des communications	5 670 000		5 670 000
			Total, dépenses (montants bruts)	26 961 664	4 887 900	31 849 564
			Total, ressources (montants nets)	26 961 664	4 887 900	31 849 564

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
D.1. Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique hommes-femmes	11,00	19,00	6 569 155		6 569 155
D.2. Services financiers	11,00	30,00	7 697 559		7 697 559
D.3. Achats et logistique	10,00	22,00	7 983 000		7 983 000
D.4. Technologies de l'information et des communications	8,50	10,00	8 406 850		8 406 850
D.5. Direction et gestion	2,00	3,00	1 193 000		1 193 000
D. Total, grand programme	42,50	84,00	31 849 564		31 849 564

Programme D.1: Gestion des ressources humaines

Objectif: Les politiques et pratiques suivies en matière de ressources humaines sont uniformisées pour soutenir l'activité principale de l'ONUDI. L'accent est ainsi mis sur le rôle stratégique de la gestion des ressources humaines pour obtenir dans ce domaine des résultats décisifs se traduisant par une productivité accrue du personnel et de meilleurs niveaux de performance.

Tout en assurant les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et en tenant dûment compte de l'équilibre géographique et de la parité des sexes, le programme permettra de doter l'ONUDI, en temps voulu, d'un capital humain qualifié, et d'administrer les programmes de façon à maintenir durablement chez le personnel le niveau de productivité et de motivation requis par l'Organisation pour s'acquitter de son mandat.

Description générale: Le programme, auquel est rattachée une vaste gamme de services ayant trait au capital humain de l'ONUDI, comprend la mise au point de politiques, de systèmes et d'outils facilitant la gestion des ressources humaines de l'Organisation, ce qui permet à cette dernière de s'acquitter de son mandat tout en respectant les principes d'impartialité et d'équité énoncés dans son Statut et son Règlement du personnel.

Le programme prévoit la planification des ressources humaines selon un processus structuré, dans le cadre duquel les déficits de compétences sont analysés et comblés par la recherche et le recrutement de nouveaux talents ainsi que par le perfectionnement du personnel. Ce processus facilitera le déploiement rationnel et stratégique des ressources humaines dans l'ensemble de l'Organisation et permettra de mieux adapter le profil des fonctionnaires aux besoins de cette dernière.

Le programme comprend la conception et la mise en place de politiques et d'outils garantissant que le capital humain soit apprécié, impliqué et motivé pour contribuer au mieux à l'action de l'Organisation. Il exerce des fonctions réglementaires conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation, aux Statuts de la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies et aux dispositions de politique générale concernant d'autres catégories du capital humain de l'ONUDI.

Le programme a également pour objet de promouvoir les objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes au sein de l'Organisation, en veillant notamment à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques, programmes et pratiques et en contribuant à établir la parité/l'équilibre entre les sexes à l'ONUDI.

Sur le plan fonctionnel, le programme se compose des quatre éléments suivants:

Recherche et recrutement de nouveaux talents: Concevoir et mettre en œuvre des politiques et des améliorations pour une gestion efficace et rationnelle du capital humain de l'Organisation; faciliter l'acquisition en temps voulu des ressources humaines dont l'Organisation a besoin et promouvoir la diversité de son capital humain, en favorisant notamment la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes.

Gestion des aptitudes: Concevoir et mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à favoriser un haut degré de productivité du capital humain de l'Organisation, grâce à un environnement de travail dans lequel les membres du personnel sont motivés et incités à l'excellence.

Politiques et appui consultatif: Mettre en œuvre des politiques et promouvoir des mesures visant à simplifier les procédures et pratiques en vigueur; coopérer avec les organes compétents en vue d'harmoniser les conditions de service du personnel de l'ONUDI, afin qu'elles restent conformes aux cadres convenus à l'échelle du système des Nations Unies, comme celui de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI); apporter des modifications au Règlement du personnel, aux instructions administratives et aux directives, et en rendre compte aux organes directeurs le cas échéant.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes: Surveiller l'application des dispositions énoncées dans la Stratégie 2016-2019 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et dans le cadre de déclarations de politique générale consacrées à ces questions.

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
Disponibilité d'agents qualifiés et compétents assurée en temps voulu Personnel motivé et compétent assurant de hauts niveaux de performances Égalité et parité des sexes Diversité géographique	Recrutement en temps voulu de tous le personnel nécessaire, y compris le personnel associé aux projets, selon différentes modalités contractuelles Gestion des ressources humaines fondée sur des politiques actualisées, intégrant les meilleures pratiques applicables à l'ONUDI Pourcentage de formations concordant avec les priorités de l'ONUDI (aucune donnée de référence disponible) Pourcentage de femmes dans les différentes catégories de personnel, par rapport à 2015 Pourcentage d'États membres ayant des ressortissants sous contrat de fonctionnaire, par rapport à 2015 Pourcentage d'États membres ayant des ressortissants sous contrat (tous types de contrats), par rapport à 2015	Statistiques des services de recrutement et des ressources humaines Dossiers du service des ressources humaines Plans de formation Politiques de gestion des ressources humaines Avis des clients

Élément de programme D.1.1: Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Objectif: L'élément de programme D.1.1 fera en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans l'ensemble des pratiques, politiques et programmes de l'ONUDI à travers la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2019 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la politique suivie par l'Organisation en la matière.

Description générale: Cet élément de programme œuvre à promouvoir les objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes au sein de l'Organisation, en veillant notamment à la prise en compte systématique de la

problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques, programmes et pratiques et en contribuant à établir la parité/l'équilibre entre les sexes à l'ONUDI. Il a également pour objet de superviser la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2019 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la politique de l'Organisation en la matière.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Programmes et projets évaluant les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action prévue, de manière à garantir aux deux sexes l'égalité des chances	Pourcentage de produits de projets présentant un intérêt au regard de la problématique hommes-femmes, selon le marqueur d'égalité des sexes de l'ONUDI	Marqueur d'égalité des sexes (système SAP)
Renforcement des effets de synergie avec les partenaires de développement compétents qui œuvrent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Nombre d'initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes menées conjointement avec ONU-Femmes et d'autres organisations	Nombre de projets menés avec des partenaires œuvrant à l'égalité des sexes, nombre d'initiatives conjointes, de manifestations, de stages de formation et d'accords signés

Programme D.2: Services financiers

Objectif: Veiller à l'intégrité, à la crédibilité et à la transparence financières de l'ONUDI.

Description générale: Ce programme appuie les activités de l'ONUDI en assurant la prestation de services financiers efficaces et efficients, dont les suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières; gestion des liquidités et opérations de trésorerie; gestion des contributions; encaissement et décaissement de tous les fonds; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; et définition des orientations relatives aux questions financières. Il prévoit aussi la communication régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, notamment des rapports financiers et des projections de la situation de trésorerie établis avec exactitude et remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris le fait de relancer les États membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière.

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
Intégrité et crédibilité financières globales	Opinion sans réserve émise sur les états financiers vérifiés	Vérification externe des comptes, établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS
Prestation efficace et efficiente des services financiers	Fourneure de conseils financiers avisés à toutes les parties intéressées Notification en temps opportun des instruments financiers relatifs à la coopération technique	Consultation régulière des avis exprimés par les parties concernées et les clients Vérification du respect des

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
	<p>Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché</p> <p>Respect des délais fixés pour la présentation des budgets biennaux et des états financiers annuels</p>	<p>délais fixés pour la soumission des instruments financiers</p> <p>Rapports de trésorerie et états financiers annuels (avis des commissaires aux comptes compris)</p> <p>Vérification du respect des délais fixés pour la soumission des documents établis par les organes directeurs</p>

Programme D.3: Achats et logistique

Objectif: Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en assurant des services d'achats directs, efficaces, transparents et d'un bon rapport coût/efficacité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et un soutien logistique à toutes les activités de l'ONUDI.

Description générale: Ce programme offre la gamme complète des services opérationnels et programmatiques fournis pour appuyer l'exécution de tous les programmes, projets et activités de l'ONUDI et pour contribuer à l'accomplissement de son mandat de développement industriel inclusif et durable ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de l'achat, de manière efficace, transparente et économique, de biens, travaux et services; des communications; de la gestion des stocks et des dossiers relatifs à la comptabilité matière; des services d'archives et d'enregistrement; des voyages, des visas, des transports et des expéditions;

Élément de programme D.3.1: Services des achats

Objectif: Assurer l'achat, de manière efficace, transparente, économique et en temps voulu, des biens, travaux et services nécessaires aux opérations de l'ONUDI.

Description générale: Cet élément de programme prévoit différents services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'achats responsables, d'opérations d'achat classiques et de passation de marchés pour l'acquisition de matériel et de services destinés au Siège de l'ONUDI, aux bureaux de liaison, aux bureaux extérieurs et aux programmes et projets de coopération technique. Ces services comprennent: des ateliers et séminaires organisés de façon ponctuelle ou régulière pour la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques et des activités d'achats et de passation de marchés, à l'intention des agents et experts de l'ONUDI mais aussi d'États membres, de délégations commerciales et de groupements d'intérêt économique; des conseils et une évaluation des achats concernant les nouveaux programmes et projets de coopération technique de l'ONUDI; la fourniture d'une assistance et d'orientations pour mettre au point les spécifications techniques et les cahiers des charges, déterminer l'ampleur des travaux à exécuter et établir les prescriptions voulues en matière de qualifications, les critères d'évaluation technique et commerciale, les critères de sélection et les clauses et conditions contractuelles; l'évaluation, avec la diligence voulue, des capacités des organes exécutifs de l'ONUDI en matière d'achats; la négociation et la gestion des accords engageant l'ONUDI sur le long terme; la gestion des contrats; l'élaboration et la promulgation des politiques, réglementations, normes, procédures, modèles et documents types correspondants.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Efficacité et rentabilité des opérations d'achat	Délai moyen des opérations d'achat maintenu à $\pm 10\%$ de 81,2 jours civils (référence établie sur l'année 2015)	Module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs
Degré de concurrence élevé dans le cadre de la passation des marchés de l'ONUDI	Nombre moyen d'entreprises répondant à un appel d'offre de l'ONUDI maintenu à 4,8 (référence établie sur l'année 2015)	Module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs
Exécution des marchés et prestation des fournisseurs satisfaisantes	Proportion de contrats et de prestations donnant satisfaction maintenue à 98,48 % (référence établie sur l'année 2015)	Module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs
Proportion accrue d'opérations responsables en matière d'achats	Proportion d'opérations d'achat responsables maintenue à [référence à déterminer après amélioration de la source de vérification]	Module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs

Élément de programme D.3.2: Services de logistique

Objectif: Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en fournissant des services logistiques directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité.

Description générale: Cet élément de programme fournit des services de logistique directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI, notamment des services en rapport avec la gestion des biens de l'Organisation au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et les expéditions, les communications et la gestion des archives et de l'enregistrement.

Résultats attendus

Services logistiques efficaces, transparents, d'un bon rapport coût/efficacité et exécutés en temps opportun, correspondant aux besoins de l'Organisation.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Clients satisfaits de la qualité et de la ponctualité des services	Proportion de plaintes formulées par l'ensemble des clients (en pourcentage)	Correspondance électronique, registres des services d'assistance en ligne, enquêtes périodiques
Comptabilisation précise et actualisée, dans le système SAP, de l'inventaire central et des immobilisations corporelles	Nombre d'éléments excédentaires, obsolètes et inutilisables dans les stocks et les immobilisations corporelles	Inventaire physique annuel des immobilisations corporelles Inventaire(s) spécifique(s) Signalement au Comité de contrôle du matériel des éléments de stock et immobilisations corporelles manquants, perdus ou volés

Programme D.4: Technologies de l'information et des communications

Objectif: Assurer le fonctionnement efficace et rationnel du PGI et des systèmes informatiques pour permettre la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'ONUDI et l'accomplissement de son mandat de développement industriel inclusif et durable. Administrer, appuyer et contrôler toute l'infrastructure des systèmes informatiques et du PGI, ainsi que les services d'assistance correspondants, afin de fournir aux clients un appui de qualité et d'assurer la disponibilité et la connectivité pour l'ensemble des parties intéressées au Siège et sur le terrain, y compris les États membres et les donateurs.

Description générale: Cet élément de programme, qui comprend des services liés à la gestion des applications et à la communication d'informations, a pour objet d'assurer le fonctionnement efficace et rationnel du PGI et des systèmes informatiques pour permettre la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'ONUDI et l'accomplissement de son mandat de développement industriel inclusif et durable. Le programme veille au perfectionnement et à l'optimisation constante des processus pour assurer le plein fonctionnement du PGI et des systèmes informatiques, qui contribuent à l'efficacité et à l'efficacité globales de l'Organisation ainsi qu'à une plus grande transparence. Il assure en outre la planification, la coordination et la mise en œuvre des solutions en matière de gestion des connaissances et de collaboration, contribuant ainsi à renforcer le partage des connaissances et le travail d'équipe. De plus, il veillera, sur les plans opérationnel et technique, à ce que ces solutions soient appliquées au PGI, au système de gestion des connaissances et de collaboration et aux systèmes informatiques de manière intégrée, systématique et économique, en adoptant les meilleures pratiques en la matière.

L'élément de programme fournit également des services d'assistance et d'appui à l'infrastructure; il assurera l'administration, le soutien et la surveillance de toute l'infrastructure informatique et du PGI ainsi que des services d'assistance, afin de fournir aux clients un appui de qualité et d'assurer la disponibilité et la connectivité pour l'ensemble des parties intéressées au Siège et sur le terrain, y compris les États membres et les donateurs. En outre, il assurera un dialogue régulier et efficace avec toutes les parties prenantes en ce qui concerne les questions ayant trait au système. Pour tout ce qui touche au PGI, à l'informatique et aux communications, il sera le point focal de l'Organisation et fera office d'interlocuteur auprès des autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le Cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Amélioration qualitative du Progiciel de gestion intégré (PGI) et de l'infrastructure informatique de l'ONUDI	Évaluation de la qualité du PGI, d'après les enquêtes réalisées auprès des clients (le taux de satisfaction de 66 %, établi sur l'année 2015, servant de référence)	L'indicateur utilisé se fonde sur une enquête uniforme, dans laquelle l'évaluation de différents éléments du PGI aboutit à un taux de "satisfaction générale" de ses utilisateurs

Programme D.5: Direction et gestion

Objectif: Assurer la fourniture efficace et efficiente de services d'appui aux activités de l'ONUDI, encourager une culture de responsabilisation et de transparence et moderniser l'Organisation.

Description générale: Ce programme détermine l'orientation et les objectifs stratégiques et assure la direction, la coordination et une gestion efficace et rationnelle dans les grands domaines que sont la gestion des ressources humaines; la gestion financière; les achats et la logistique; la gestion des technologies de l'information; et les services communs, notamment les opérations de gestion des bâtiments et de restauration menées pour le compte des organisations sises à Vienne. Il administre en

outre le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants. Enfin, il assure le suivi et l'évaluation de l'efficacité administrative de l'ONUDI et donne des orientations pour moderniser l'Organisation de façon rationnelle.

Résultats attendus

Efficacité de la gestion des programmes (niveau 3) et Efficacité et modernisation de l'Organisation (niveau 4)

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Assistance appropriée fournie aux activités de coopération technique de l'ONUDI, par des services d'appui efficaces et efficaces	Réduction au minimum du nombre de plaintes, opinions sans réserve des commissaires aux comptes et des services d'audit interne, réactions positives des clients, efficacité et efficience avérées	Réactions des clients Contrôle permanent de la qualité
Prestation de services de grande qualité, axés sur les clients et novateurs	Efficacité dans la prestation de services d'appui axés sur l'apport de solutions, à des fins d'organisation et de coopération technique	Réactions des clients Contrôle permanent de la qualité
Gestion efficace du capital humain, y compris sur les plans de la diversité du personnel, de la parité et de l'égalité des sexes; bonnes relations avec le personnel et amélioration des connaissances du personnel	Taux de renouvellement du personnel (en pourcentage) Proportion du personnel doté de qualifications pertinentes (en pourcentage) Proportion du personnel satisfait des possibilités offertes en matière de formation et de perfectionnement professionnel (en pourcentage) Satisfaction du personnel concernant le dialogue avec la direction	Contrôle continu des enquêtes périodiques consacrées au capital humain

GRAND PROGRAMME E: GESTION DES BÂTIMENTS

Programmes E.1 et E.2:

Gestion commune des bâtiments et gestion conjointe des bâtiments²

Objectif: L'objectif général est d'assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations qui lui sont associées, conformément aux codes et normes de construction locaux et à la licence d'exploitation du complexe. Assurant l'entretien et la modernisation des installations et des équipements, le Service des bâtiments fournit les services demandés par les organisations qui se trouvent au CIV.

Par ailleurs, le Service des bâtiments s'engage à garantir un environnement de travail moderne ainsi que des installations et équipements de pointe pour faire face aux exigences des années à venir.

Tout en remplissant l'objectif susmentionné, l'intention est également d'administrer les dépenses de façon rationnelle, en tirant parti de toutes les économies potentielles et en utilisant le plus efficacement possible les ressources disponibles.

Description générale: Aux termes du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (CIV), le Service des bâtiments de l'ONUDI est chargé de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe (bâtiments, installations et

² Il convient de noter que les éléments descriptifs de ce grand programme couvrent de façon générale les programmes E.1 et E.2. La principale différence entre ces deux programmes ne porte que sur leur source de financement (le programme E.1 est financé sur les budgets de l'AIEA, de l'ONUV, de l'ONUDI et de l'OTICE, le programme E.2 sur ceux de l'ONUV, de l'ONUDI et de l'OTICE).

équipements), pour le compte des organisations internationales sises au CIV, qui en assurent le financement.

Ce programme s'adresse principalement aux quatre organisations internationales sises au CIV (AIEA, ONUV, ONUDI et OTICE), dont les effectifs rassemblent environ 5 000 personnes auxquelles s'ajoutent quelque 2 500 visiteurs, participants aux conférences et autres personnes qui fréquentent chaque jour le complexe.

Ces dernières années, le Service des bâtiments s'est vu confier un nombre croissant de tâches supplémentaires, avec des projets d'aménagement de plus en plus ambitieux de la part des organisations internationales sises au CIV, comme l'installation de nouveaux groupes électrogènes de secours disposant d'une capacité quatre fois supérieure au dispositif d'origine.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations regroupées au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre, qui couvre une superficie brute d'environ 379 000 m², aura été en fonctionnement durant plus de 39 ans. Conformément, entre autres, aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, l'objet en étant d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

Après plus de 37 années d'occupation des lieux, des programmes de remplacement ont été jugés nécessaires dans toutes les parties du complexe pour maintenir et renforcer la fiabilité des conditions d'exploitation du CIV. Compte tenu des accords conclus lors des réunions du Comité consultatif sur les services communs, le dernier datant du 10 juillet 2006, le Service des bâtiments a reçu pour instructions de préserver le niveau et la qualité des services fournis depuis 1999, qui avaient donné entière satisfaction aux organisations internationales sises au CIV, et de mettre en œuvre les projets qu'il avait conçus et planifiés pour répondre à ce que l'on attendait aujourd'hui d'un complexe de bureaux moderne.

Pour cet exercice biennal, il est prévu d'obtenir des gains de productivité grâce à des approches commerciales originales incluant la réalisation d'investissements au CIV par des tiers, comme pour les bornes de recharge de voitures électriques, dont l'installation, l'exploitation et la maintenance seront assurées par un prestataire externe. De plus, d'importantes ressources (1,2 million d'euros) en faveur du CIV devraient être assurées par le Gouvernement autrichien dans le cadre de l'augmentation du montant du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

Grand programme E: GESTION DES BÂTIMENTS

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	6,00	106,00	112,00		
			Dépenses de personnel	17 434 500	17 434 500
			Consultants	163 200	163 200
			Voyages autorisés	26 100	26 100
			Dépenses de fonctionnement	38 305 900	38 305 900
			Technologies de l'information et des communications	135 700	135 700
			Total, dépenses (montants bruts)	56 065 400	56 065 400
			Recettes	(56 065 400)	(56 065 400)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme E.1: Gestion commune des bâtiments

Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	14 668 900
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	740 900
Personnel temporaire	881 400
Consultants (honoraires et frais de voyage)	163 200
Formation au titre de l'organisation des carrières	62 700
Assurance maladie après la cessation de service	387 200
Voyages en mission	26 100
Location et entretien des locaux	17 394 100
Éclairage, chauffage, énergie et eau	17 088 200
Location et entretien de matériel de bureau	61 200
Location et entretien de véhicules	20 400
Dépenses générales accessoires de fonctionnement	34 700
Autres dépenses générales de fonctionnement	360 000
Imprimerie et reliure	2 000
Dépenses de représentation	5 200
Fournitures pour les locaux	1 133 800
Fournitures de bureau	81 600
Carburants et lubrifiants	52 000
Actifs	306 000
Fournitures et matériel informatiques	21 400
Actifs informatiques	102 000
Coûts des services de communication	12 300
Total, dépenses (montants bruts)	53 605 300
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(5 965 500)
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(38 265 230)
Retrait du compte spécial	(3 049 400)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 325 170)
Total, recettes	(53 605 300)
Total, ressources (montants nets)	

Programme E.2: Gestion conjointe des bâtiments

Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)	
Budget ordinaire	
Postes permanents	601 200
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	13 100
Personnel temporaire	79 100
Location et entretien des locaux	1 690 300
Fournitures destinées aux locaux	31 600
Actifs	44 800
Total, dépenses (montants bruts)	2 460 100
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(327 000)
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 344 010)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(789 090)
Total, recettes	(2 460 100)
Total, ressources (montants nets)	

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Moyens de vérification
Complexe du CIV sûr et pleinement opérationnel	Respect des codes, réglementations et normes de construction	Certificats et rapports établis par des institutions techniques habilitées telles que l'agence d'inspection TÜV
Incorporation au CIV de techniques nouvelles, novatrices et de dernière génération, ainsi que d'un matériel de pointe	Respect des normes les plus récentes et utilisation de techniques de pointe	Certificats et rapports établis par des institutions techniques habilitées telles que l'agence d'inspection TÜV
Amélioration de l'environnement de travail offert par le CIV au personnel et aux visiteurs	Satisfaction des usagers des bâtiments	Absence de réclamation et nombre accru de réactions positives
Services d'un bon rapport coût/efficacité	Mise en place de solutions novatrices dans le domaine des services et des activités commerciales	Rapports du Service des bâtiments
Reconnaissance du rôle moteur de l'ONUDI dans la gestion durable des bâtiments	Certificat de neutralité climatique	Certificat

GRAND PROGRAMME F: COÛTS INDIRECTS

Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

Ce programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser les dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme de fond ou service administratif de l'Organisation. Ces coûts incluent le régime d'assurance maladie après la cessation de service ainsi que les dépenses s'expliquant principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs avec les autres organisations sises à Vienne. Le programme couvre par ailleurs les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies, poste de dépense dont le montant et l'importance augmentent constamment.

La liste ci-après énumère les éléments et facteurs générateurs de coûts ou les clefs de répartition concernant la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 12,32 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires inscrits;
- d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 14,185 %;
- e) Remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 14,185 % (du montant total de la part de l'ONU);
- f) Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 37 %;
- g) Services linguistiques et de documentation (ONUV): en fonction du volume de travail;
- h) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 14,185 %;
- i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies (selon les formules appliquées par l'ONU);
- j) Système de coordonnateurs résidents des Nations Unies (selon les formules appliquées par l'ONU);
- k) Services conjoints de communication (ONUV): 18,79 %.

Les ressources requises au titre de chacun de ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2016-2017) au titre des contributions aux services communs et conjoints a augmenté de 1 725 525 euros (7,82 %) comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

L'essentiel de cette augmentation, d'un montant de 1 403 911 euros, est destiné au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. C'est la première fois que la part proportionnelle imputable au budget de l'ONUDI est affectée à ce poste de dépense, étant donné qu'aucune disposition budgétaire n'avait été établie en ce sens pour l'exercice biennal 2016-2017. Comme prévu par l'accord transitoire conclu avec le Bureau de coordination des activités de développement, le montant inscrit au budget à ce titre est inférieur à celui de la contribution intégrale dont l'ONUDI est censée s'acquitter.

L'augmentation du financement par répartition des sommes à verser sur le long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui se chiffre à 909 400 euros, s'explique par la hausse considérable du nombre de retraités de l'ONUDI; le montant de cette augmentation est calculé sur la base des dépenses réelles engagées en 2016 et du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs à la retraite durant la période 2017-2019.

La réduction du montant prévu pour la contribution de l'ONUDI à la gestion commune des bâtiments a été rendue possible par l'utilisation du solde cumulé sur le compte spécial du Service des bâtiments. Par ailleurs, l'affectation de 128 254 euros

supplémentaires aux remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants est conforme à l'accord conclu par les cinq parties concernées en vue d'accroître légèrement le montant des ressources destinées à l'entretien des bâtiments vieillissants.

La réduction de 140 000 euros du montant affecté aux services conjoints de communication (ONUV) découle de négociations fructueuses concernant un nouvel accord avec l'ONUV pour la prestation de ces services.

Objectif et résultats attendus

L'objectif et les résultats attendus des services communs et conjoints sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme E – gestion des bâtiments.

Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total
			ordinaire	opérationnel	
0,00	0,00	0,00			
			Dépenses de personnel	7 171 452	7 171 452
			Dépenses de fonctionnement	16 616 533	16 616 533
			Technologies de l'information et des communications	536 400	536 400
			Total, dépenses (montants bruts)	24 324 385	24 324 385
			Total, ressources (montants nets)	24 324 385	24 324 385

Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Prévisions 2018-2019 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Service médical commun (AIEA)	560 020
Service conjoint de formation linguistique	61 200
Assurance maladie après la cessation de service	6 550 232
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	5 735 190
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	789 090
Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation	670 665
Services de sécurité et de sûreté	4 065 100
Services linguistiques et de documentation	1 792 795
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	2 131 482
Programme de coordonnateurs résidents des Nations Unies – GNUD	1 432 211
Services conjoints de communication (ONUV)	536 400
Total, dépenses (montants bruts)	24 324 385
Total, recettes	
Total, ressources (montants nets)	24 324 385

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Objectif: Les programmes et projets financés au moyen des ressources spéciales pour l'Afrique visent la création d'une prospérité partagée, le renforcement de la compétitivité économique et la protection de l'environnement; ils seront conçus pour contribuer aux résultats de développement convenus au niveau mondial, sur la base du mandat de l'ONUDI.

Description générale: Les ressources spéciales pour l'Afrique (RSA) sont utilisées pour élaborer, appuyer et mettre en œuvre des programmes et projets nationaux, régionaux et sous-régionaux. Pour la période 2018-2019, ces ressources seront notamment déployées pour contribuer aux objectifs suivants:

- Mise en œuvre du programme d'action de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- Élaboration et exécution de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux axés sur le développement industriel inclusif et durable et la mise en œuvre de stratégies pertinentes;
- Élaboration de projets répondant aux demandes spécifiques et ciblées des États membres;
- Mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés;
- Contribution aux activités du forum mondial et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique;
- Renforcement des capacités institutionnelles et appui aux activités de l'Union africaine et de sa Commission, des communautés économiques régionales et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);

On veillera tout particulièrement au bon rapport coût-efficacité, au caractère inclusif et à la viabilité des services fournis aux pays africains, ainsi qu'à leur impact sur le développement. Les questions transversales, notamment celles relatives aux femmes, aux jeunes et à l'environnement, seront également abordées dans le cadre des programmes financés par les RSA.

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Amélioration des relations et renforcement de l'engagement avec les États membres et d'autres partenaires, tels que l'Union africaine et les communautés économiques régionales	Appréciation des services et programmes de travail de l'ONUDI par les États membres et le système des Nations Unies pour le développement, en particulier aux niveaux régional et national Augmentation du nombre d'instances mondiales, de programmes et de projets, y compris de projets interrégionaux, mis en place en coordination avec les États membres, les partenaires et les parties prenantes	Notes d'information des pays Rapports sur les missions, projets et programmes, y compris les rapports sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, sur l'initiative "Unis dans l'action" et sur le PNUAD Accords de coopération et mémorandums d'accords signés

Résultats attendus	Indicateurs de performance (selon le cadre intégré de résultats et de performance)	Moyens de vérification
Proportion accrue de pays de la région bénéficiant de programmes de pays mis en place par l'ONUDI, et concordance de ces programmes avec les priorités et plans nationaux, ainsi qu'avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)	Nombre de programmes de pays approuvés et signés Programmes et projets conformes aux cadres généraux de pays (en pourcentage) et au PNUAD	Programmes de pays approuvés et signés Rapports d'activité semestriels par pays PGI, y compris réactions des partenaires nationaux

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Objectif: Améliorer l'efficacité du programme de travail de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système des Nations Unies pour le développement.

Description générale: Le programme a pour objet d'améliorer l'efficacité des activités de programme de l'Organisation et de renforcer la contribution de cette dernière à la réalisation des objectifs de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il met l'accent sur les différents besoins des États membres en fonction de leur niveau de développement industriel inclusif et durable, et appuie la promotion de la coopération industrielle internationale en accordant une attention particulière à la coopération Sud-Sud.

RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2018-2019 est estimé à 70 000 euros au titre du budget ordinaire et à 355 100 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général, du Fonds de roulement et du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Les prévisions du marché mondial des placements et du secteur bancaire montrent que l'ONUDI ne percevra pas d'intérêts significatifs sur les dépôts en euros ni sur d'autres instruments détenus par divers établissements bancaires. En revanche, les dépôts en dollars devraient générer quelque 355 100 dollars d'intérêts.

B. Vente de publications

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications de l'ONUDI assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'Organisation, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site

Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications lors de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et la production de CD-ROM.

Au cours d'un exercice biennal, la moitié des ventes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon les procédures en vigueur, viennent en déduction des recettes.

À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal le solde du Fonds devrait être de 202 165 euros. Le tableau ci-après indique les opérations financières escomptées pour l'exercice biennal.

**Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente –
Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)**

(en euros aux coûts de 2016-2017)

	Prévisions révisées pour 2016-2017		Prévisions budgétaires pour 2018-2019	
	Fonds autorenouvelable	Recettes accessoires	Fonds autorenouvelable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	76 000	76 000	70 000	70 000
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	213 762		233 415	
Total, recettes (1)	289 762	76 000	303 415	70 000
Consultants	39 091		43 500	
Frais de voyage	15 606		28 500	
Impression	–		27 000	
Publicité et promotion	900		–	
Dépenses accessoires/frais bancaires	750		2 250	
Total, dépenses (2)	56 347		101 250	
Fonds autorenouvelable pour les publications (1-2)	233 415		202 165	

Des fonds sont nécessaires pour couvrir les frais des projets pertinents et l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires également pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. D'autres services de consultants sont par ailleurs nécessaires pour procéder à la révision interne de certaines publications. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

Annexe A
Tableau 1: Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme (en euros)

Programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation 2018-2019 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2016-2017	2018-2019
Dépenses							
A	ORGANES DIRECTEURS						
A.1	3 049 280	(15 080)	3 034 200	42 500	3 076 700	1,8 %	1,8 %
A.2	1 915 177	(62 477)	1 852 700	20 400	1 873 100	1,1 %	1,1 %
Total partiel	4 964 457	(77 557)	4 886 900	62 900	4 949 800	2,9 %	2,8 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.1	6 611 600	184 660	6 796 260	116 075	6 912 335	3,8 %	3,9 %
B.2	1 798 962	(62 362)	1 736 600	14 700	1 751 300	1,0 %	1,0 %
B.3	1 309 911	(32 811)	1 277 100	12 100	1 289 200	0,8 %	0,7 %
B.4	1 554 124	233 176	1 787 300	21 800	1 809 100	0,9 %	1,0 %
B.5	47 297	210 203	257 500	2 000	259 500	0,0 %	0,1 %
B.6		86 200	86 200	1 800	88 000	0,0 %	0,1 %
Total partiel	11 321 894	619 066	11 940 960	168 475	12 109 435	6,5 %	6,9 %
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE						
C.1	26 302 402	(1 580 295)	24 722 107	699 040	25 421 147	15,2 %	14,5 %
C.2	18 486 082	(786 488)	17 699 594	487 300	18 186 894	10,7 %	10,4 %
C.3	29 223 977	725 410	29 949 387	650 390	30 599 777	16,9 %	17,4 %
C.4	16 843 461	(242 290)	16 601 171	318 695	16 919 866	9,7 %	9,6 %
C.5	11 893 900	(821 766)	11 072 134	221 500	11 293 634	6,9 %	6,4 %
Total partiel	102 749 822	(2 705 429)	100 044 393	2 376 925	102 421 318	59,4 %	58,3 %
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
D.1	6 268 493	261 862	6 530 355	38 800	6 569 155	3,6 %	3,7 %
D.2	7 657 159		7 657 159	40 400	7 697 559	4,4 %	4,4 %
D.3	8 146 150	(229 850)	7 916 300	66 700	7 983 000	4,7 %	4,5 %
D.4	8 662 750	(376 850)	8 285 900	120 950	8 406 850	5,0 %	4,8 %
D.5	1 171 148	(48)	1 171 100	21 900	1 193 000	0,7 %	0,7 %
Total partiel	31 905 700	(344 886)	31 560 814	288 750	31 849 564	18,4 %	18,1 %
F	COÛTS INDIRECTS						
F.1	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385	12,8 %	13,8 %
Total partiel	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385	12,8 %	13,8 %
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)	173 001 033	(783 281)	172 217 752	3 436 750	175 654 502	100,0 %	100,0 %
E	GESTION DES BÂTIMENTS						
E.1	53 003 600	380 600	53 384 200	221 100	53 605 300	96,3 %	95,6 %
E.2	2 057 200	366 000	2 423 200	36 900	2 460 100	3,7 %	4,4 %
TOTAL, dépenses (grand programme E)	55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400	100,0 %	100,0 %

(Suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
		des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	aux prix de 2018-2019	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	du montant total du budget 2016-2017	2018-2019	
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	290 200	290 200	290 200	290 200	10,3 %	10,2 %	
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	226 200	226 200	226 200	226 200	8,0 %	7,9 %	
C.3	Protection de l'environnement	334 200	334 200	334 200	334 200	11,9 %	11,7 %	
C.4	Services transversaux	59 600	59 600	59 600	59 600	2,1 %	2,1 %	
C.5	Appui aux opérations hors Siège	1 521 300	1 521 300	1 521 300	1 521 300	54,0 %	53,3 %	
Total partiel		2 431 500	2 431 500		2 431 500	86,2 %	85,1 %	
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
F	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
Recettes accessoires	388 300	36 800	425 100		425 100	13,8 %	14,9 %	
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	2 819 800	36 800	2 856 600		2 856 600	100,0 %	100,0 %	
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 003 600	380 600	53 384 200	221 100	53 605 300	96,3 %	95,6 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 057 200	366 000	2 423 200	36 900	2 460 100	3,7 %	4,4 %
TOTAL, recettes (grand programme E)	55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400	100,0 %	100,0 %	
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	170 181 233	(820 081)	169 361 152	3 436 750	172 797 902			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A
Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes
par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
	de 2016-2017 ^a	des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	aux prix de 2018-2019	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	du montant total du budget 2016-2017	2018-2019	
	1	2	3	4	5	6	7	
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	2 958 480	(15 280)	2 943 200	40 700	2 983 900	2,1 %	2,1 %
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États membres	1 915 177	(62 477)	1 852 700	20 400	1 873 100	1,4 %	1,3 %
	Total partiel	4 873 657	(77 757)	4 795 900	61 100	4 857 000	3,5 %	3,5 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique	6 611 600	184 660	6 796 260	116 075	6 912 335	4,8 %	5,0 %
B.2	Évaluation	1 798 962	(62 362)	1 736 600	14 700	1 751 300	1,3 %	1,3 %
B.3	Services juridiques	1 030 811	(32 811)	998 000	10 700	1 008 700	0,7 %	0,7 %
B.4	Contrôle interne et enquêtes	1 554 124	233 176	1 787 300	21 800	1 809 100	1,1 %	1,3 %
B.5	Éthique et responsabilisation	47 297	210 203	257 500	2 000	259 500	0,0 %	0,2 %
B.6	Comité consultatif d'audit		86 200	86 200	1 800	88 000	0,0 %	0,1 %
	Total partiel	11 042 794	619 066	11 661 860	167 075	11 828 935	7,9 %	8,5 %
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	19 366 767	(1 379 425)	17 987 342	270 695	18 258 037	13,9 %	13,1 %
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	12 219 242	(467 183)	11 752 059	174 410	11 926 469	8,8 %	8,5 %
C.3	Protection de l'environnement	17 881 192	(446 350)	17 434 842	226 660	17 661 502	12,9 %	12,7 %
C.4	Services transversaux	13 472 721	(328 505)	13 144 216	162 560	13 306 776	9,7 %	9,5 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	10 986 100	(821 766)	10 164 334	213 000	10 377 334	7,9 %	7,4 %
	Total partiel	73 926 022	(3 443 229)	70 482 793	1 047 325	71 530 118	53,2 %	51,3 %
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique hommes-femmes	4 637 593	261 862	4 899 455	36 500	4 935 955	3,3 %	3,5 %
D.2	Services financiers	5 543 659		5 543 659	34 900	5 578 559	4,0 %	4,0 %
D.3	Achats et logistique	7 018 050	(229 850)	6 788 200	59 100	6 847 300	5,1 %	4,9 %
D.4	Technologies de l'information et des communications	8 662 750	(376 850)	8 285 900	120 950	8 406 850	6,2 %	6,0 %
D.5	Direction et gestion	1 171 148	(48)	1 171 100	21 900	1 193 000	0,8 %	0,9 %
	Total partiel	27 033 200	(344 886)	26 688 314	273 350	26 961 664	19,5 %	19,3 %
F	COÛTS INDIRECTS							
F.1	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385	15,9 %	17,4 %
	Total partiel	22 059 160	1 725 525	23 784 685	539 700	24 324 385	15,9 %	17,4 %
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)		138 934 833	(1 521 281)	137 413 552	2 088 550	139 502 102	100,0 %	100,0 %
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 003 600	380 600	53 384 200	221 100	53 605 300	96,3 %	95,6 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 057 200	366 000	2 423 200	36 900	2 460 100	3,7 %	4,4 %
TOTAL, dépenses (grand programme E)		55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400	100,0 %	100,0 %

(Suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
		des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	aux prix de 2018-2019	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	du montant total du budget 2016-2017	2018-2019	
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	290 200	290 200	290 200	290 200	11,5 %	11,6 %	
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	226 200	226 200	226 200	226 200	9,0 %	9,0 %	
C.3	Protection de l'environnement	334 200	334 200	334 200	334 200	13,3 %	13,4 %	
C.4	Services transversaux	59 600	59 600	59 600	59 600	2,4 %	2,4 %	
C.5	Appui aux opérations hors Siège	1 521 300	1 521 300	1 521 300	1 521 300	60,4 %	60,8 %	
Total partiel		2 431 500	2 431 500	2 431 500	2 431 500	96,6 %	97,2 %	
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
F	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
Recettes accessoires	86 800	(16 800)	70 000		70 000	3,4 %	2,8 %	
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	2 518 300	(16 800)	2 501 500		2 501 500	100,0 %	100,0 %	
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 003 600	380 600	53 384 200	221 100	53 605 300	96,3 %	95,6 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	2 057 200	366 000	2 423 200	36 900	2 460 100	3,7 %	4,4 %
TOTAL, recettes (grand programme E)	55 060 800	746 600	55 807 400	258 000	56 065 400	100,0 %	100,0 %	
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	136 416 533	(1 504 481)	134 912 052	2 088 550	137 000 602			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes
par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé de 2016-2017 ^a	Accroissement des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	Actualisation aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2016-2017	2018-2019	
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	90 800	200	91 000	1 800	92 800	0,3 %	0,3 %
	Total partiel	90 800	200	91 000	1 800	92 800	0,3 %	0,3 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.3	Services juridiques	279 100		279 100	1 400	280 500	0,8 %	0,8 %
	Total partiel	279 100		279 100	1 400	280 500	0,8 %	0,8 %
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	6 935 635	(200 870)	6 734 765	428 345	7 163 110	20,4 %	19,8 %
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	6 266 840	(319 305)	5 947 535	312 890	6 260 425	18,4 %	17,3 %
C.3	Protection de l'environnement	11 342 785	1 171 760	12 514 545	423 730	12 938 275	33,3 %	35,8 %
C.4	Services transversaux	3 370 740	86 215	3 456 955	156 135	3 613 090	9,9 %	10,0 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	907 800		907 800	8 500	916 300	2,7 %	2,5 %
	Total partiel	28 823 800	737 800	29 561 600	1 329 600	30 891 200	84,6 %	85,4 %
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique hommes-femmes	1 630 900		1 630 900	2 300	1 633 200	4,8 %	4,5 %
D.2	Services financiers	2 113 500		2 113 500	5 500	2 119 000	6,2 %	5,9 %
D.3	Achats et logistique	1 128 100		1 128 100	7 600	1 135 700	3,3 %	3,1 %
	Total partiel	4 872 500		4 872 500	15 400	4 887 900	14,3 %	13,5 %
F	COÛTS INDIRECTS							
	Total partiel						0,0 %	0,0 %
TOTAL, dépenses (hors grand programme E)	34 066 200	738 000	34 804 200	1 348 200	36 152 400	100,0 %	100,0 %	
E GESTION DES BÂTIMENTS								
TOTAL, dépenses (Grand programme E)								

(Suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage	
	approuvé de 2016-2017 ^a	des ressources en 2018-2019 aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2016-2017	aux prix de 2018-2019	nécessaires pour 2018-2019 aux prix de 2018-2019	2016-2017	2018-2019
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A	ORGANES DIRECTEURS						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
F	COÛTS INDIRECTS						
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	301 500	53 600	355 100		355 100	100,0 %	100,0 %
TOTAL, recettes (hors grand programme E)	301 500	53 600	355 100		355 100	100,0 %	100,0 %
E GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL, recettes (Grand programme E)							
TOTAL GÉNÉRAL, Montant net	33 764 700	684 400	34 449 100	1 348 200	35 797 300		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 1: Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019
A	ORGANES DIRECTEURS															
A.1	76 038	76 000	22 842	8 000	2 950 400	2 950 200					3 049 280	3 034 200			3 049 280	3 034 200
A.2	1 797 300	1 789 500	27 577	27 600	90 300	35 600					1 915 177	1 852 700			1 915 177	1 852 700
Total partiel	1 873 338	1 865 500	50 419	35 600	3 040 700	2 985 800					4 964 457	4 886 900			4 964 457	4 886 900
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE															
B.1	5 075 207	5 277 260	631 993	638 200	746 800	758 900	157 600	121 900			6 611 600	6 796 260			6 611 600	6 796 260
B.2	1 763 100	1 736 600	22 462		13 400						1 798 962	1 736 600			1 798 962	1 736 600
B.3	1 284 711	1 269 200	8 500	5 000	16 700	2 900					1 309 911	1 277 100			1 309 911	1 277 100
B.4	1 467 419	1 686 500	74 505	81 700	4 600	7 100	7 600	12 000			1 554 124	1 787 300			1 554 124	1 787 300
B.5	30 455	248 300	14 842	8 000	2 000	1 200					47 297	257 500			47 297	257 500
B.6				85 200		1 000						86 200				86 200
Total partiel	9 620 892	10 217 860	752 302	818 100	783 500	771 100	165 200	133 900			11 321 894	11 940 960			11 321 894	11 940 960
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE															
C.1	21 758 524	20 334 680	181 324	214 100	100 000	51 200			4 262 554	4 122 127	26 302 402	24 722 107	(290 200)	(290 200)	26 012 202	24 431 907
C.2	16 364 897	15 706 920	287 353	261 000	130 100	41 900			1 703 732	1 689 774	18 486 082	17 699 594	(226 200)	(226 200)	18 259 882	17 473 394
C.3	23 926 064	24 566 120	1 520 512	2 095 500	1 093 300	707 900			2 684 101	2 579 867	29 223 977	29 949 387	(334 200)	(334 200)	28 889 777	29 615 187
C.4	14 684 535	14 679 420	875 221	734 200	731 100	475 600	18 000	9 000	534 605	702 951	16 843 461	16 601 171	(59 600)	(59 600)	16 783 861	16 541 571
C.5	5 180 700	4 540 500	521 900	463 400	5 412 600	5 374 134	778 700	694 100			11 893 900	11 072 134	(1 521 300)	(1 521 300)	10 372 600	9 550 834
Total partiel	81 914 720	79 827 640	3 386 310	3 768 200	7 467 100	6 650 734	796 700	703 100	9 184 992	9 094 719	102 749 822	100 044 393	(2 431 500)	(2 431 500)	100 318 322	97 612 893
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME															
D.1	6 226 900	6 506 355	33 793	24 000	7 800						6 268 493	6 530 355			6 268 493	6 530 355
D.2	7 603 600	7 604 300	21 259	21 259	32 300	31 600					7 657 159	7 657 159			7 657 159	7 657 159
D.3	6 158 700	6 111 300	36 150	36 200	905 200	758 800	1 046 100	1 010 000			8 146 150	7 916 300			8 146 150	7 916 300
D.4	3 915 100	3 630 200	32 150	32 200	85 300	75 300	4 630 200	4 548 200			8 662 750	8 285 900			8 662 750	8 285 900
D.5	1 108 600	1 108 600	53 048	53 000	9 500	9 500					1 171 148	1 171 100			1 171 148	1 171 100
Total partiel	25 012 900	24 960 755	176 400	166 659	1 040 100	875 200	5 676 300	5 558 200			31 905 700	31 560 814			31 905 700	31 560 814

Annexe B

Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -	2016 -	2018 -
	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019	2017 ^a	2019
A	ORGANES DIRECTEURS															
A.1	76 038	76 000	22 842	8 000	2 859 600	2 859 200					2 958 480	2 943 200			2 958 480	2 943 200
A.2	1 797 300	1 789 500	27 577	27 600	90 300	35 600					1 915 177	1 852 700			1 915 177	1 852 700
Total partiel	1 873 338	1 865 500	50 419	35 600	2 949 900	2 894 800					4 873 657	4 795 900			4 873 657	4 795 900
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE															
B.1	5 075 207	5 277 260	631 993	638 200	746 800	758 900	157 600	121 900			6 611 600	6 796 260			6 611 600	6 796 260
B.2	1 763 100	1 736 600	22 462		13 400						1 798 962	1 736 600			1 798 962	1 736 600
B.3	1 005 611	990 100	8 500	5 000	16 700	2 900					1 030 811	998 000			1 030 811	998 000
B.4	1 467 419	1 686 500	74 505	81 700	4 600	7 100	7 600	12 000			1 554 124	1 787 300			1 554 124	1 787 300
B.5	30 455	248 300	14 842	8 000	2 000	1 200					47 297	257 500			47 297	257 500
B.6				85 200		1 000						86 200				86 200
Total partiel	9 341 792	9 938 760	752 302	818 100	783 500	771 100	165 200	133 900			11 042 794	11 661 860			11 042 794	11 661 860
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE															
C.1	14 959 489	13 609 715	44 724	204 300	100 000	51 200			4 262 554	4 122 127	19 366 767	17 987 342	(290 200)	(290 200)	19 076 567	17 697 142
C.2	10 365 957	9 778 885	19 453	241 500	130 100	41 900			1 703 732	1 689 774	12 219 242	11 752 059	(226 200)	(226 200)	11 993 042	11 525 859
C.3	14 515 579	14 810 175	438 912		242 600	44 800			2 684 101	2 579 867	17 881 192	17 434 842	(334 200)	(334 200)	17 546 992	17 100 642
C.4	11 763 695	11 338 965	425 321	617 700	731 100	475 600	18 000	9 000	534 605	702 951	13 472 721	13 144 216	(59 600)	(59 600)	13 413 121	13 084 616
C.5	4 272 900	3 632 700	521 900	463 400	5 412 600	5 374 134	778 700	694 100			10 986 100	10 164 334	(1 521 300)	(1 521 300)	9 464 800	8 643 034
Total partiel	55 877 620	53 170 440	1 450 310	1 526 900	6 616 400	5 987 634	796 700	703 100	9 184 992	9 094 719	73 926 022	70 482 793	(2 431 500)	(2 431 500)	71 494 522	68 051 293
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME															
D.1	4 596 000	4 875 455	33 793	24 000	7 800						4 637 593	4 899 455			4 637 593	4 899 455
D.2	5 490 100	5 490 800	21 259	21 259	32 300	31 600					5 543 659	5 543 659			5 543 659	5 543 659
D.3	5 030 600	4 983 200	36 150	36 200	905 200	758 800	1 046 100	1 010 000			7 018 050	6 788 200			7 018 050	6 788 200
D.4	3 915 100	3 630 200	32 150	32 200	85 300	75 300	4 630 200	4 548 200			8 662 750	8 285 900			8 662 750	8 285 900
D.5	1 108 600	1 108 600	53 048	53 000	9 500	9 500					1 171 148	1 171 100			1 171 148	1 171 100
Total partiel	20 140 400	20 088 255	176 400	166 659	1 040 100	875 200	5 676 300	5 558 200			27 033 200	26 688 314			27 033 200	26 688 314
F	COÛTS INDIRECTS															
F.1	5 972 320	6 869 152			15 420 940	16 389 633	665 900	525 900			22 059 160	23 784 685			22 059 160	23 784 685
Total partiel	5 972 320	6 869 152			15 420 940	16 389 633	665 900	525 900			22 059 160	23 784 685			22 059 160	23 784 685
Recettes accessoires													(86 800)	(70 000)	(86 800)	(70 000)
TOTAL (hors grand programme E)	93 205 470	91 932 107	2 429 431	2 547 259	26 810 840	26 918 367	7 304 100	6 921 100	9 184 992	9 094 719	138 934 833	137 413 552	(2 518 300)	(2 501 500)	136 416 533	134 912 052

E	GESTION DES BÂTIMENTS												
E.1	Gestion commune des bâtiments	17 274 400	17 398 700	24 400	25 500	35 704 800	35 826 900	133 100		53 003 600	53 384 200	(53 003 600)	(53 384 200)
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	688 600	691 200			1 368 600	1 732 000			2 057 200	2 423 200	(2 057 200)	(2 423 200)
TOTAL (Grand programme E)		17 963 000	18 089 900	24 400	25 500	37 073 400	37 558 900	133 100		55 060 800	55 807 400	(55 060 800)	(55 807 400)

^aTient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2016-2017
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et des communications		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019	2016 - 2017 ^a	2018 - 2019
A	ORGANES DIRECTEURS															
A.1	Réunions des organes directeurs				90 800	91 000			90 800	91 000			90 800	91 000		
Total partiel					90 800	91 000			90 800	91 000			90 800	91 000		
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE															
B.3	Services juridiques		279 100	279 100					279 100	279 100			279 100	279 100		
Total partiel	279 100		279 100					279 100	279 100			279 100	279 100			
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE															
C.1	Création d'une prospérité partagée		6 799 035	6 724 965	136 600	9 800			6 935 635	6 734 765			6 935 635	6 734 765		
C.2	Renforcement de la compétitivité économique		5 998 940	5 928 035	267 900	19 500			6 266 840	5 947 535			6 266 840	5 947 535		
C.3	Protection de l'environnement		9 410 485	9 755 945	1 081 600	2 095 500	850 700	663 100	11 342 785	12 514 545			11 342 785	12 514 545		
C.4	Services transversaux		2 920 840	3 340 455	449 900	116 500			3 370 740	3 456 955			3 370 740	3 456 955		
C.5	Appui aux opérations hors Siège		907 800	907 800					907 800	907 800			907 800	907 800		
Total partiel	26 037 100		26 657 200	1 936 000	2 241 300	850 700	663 100	28 823 800	29 561 600			28 823 800	29 561 600			
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME															
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique hommes-femmes		1 630 900	1 630 900					1 630 900	1 630 900			1 630 900	1 630 900		
D.2	Services financiers		2 113 500	2 113 500					2 113 500	2 113 500			2 113 500	2 113 500		
D.3	Achats et logistique		1 128 100	1 128 100					1 128 100	1 128 100			1 128 100	1 128 100		
Total partiel	4 872 500		4 872 500					4 872 500	4 872 500			4 872 500	4 872 500			
F	COÛTS INDIRECTS															
Total partiel																
Recettes accessoires												(301 500)	(355 100)	(301 500)	(355 100)	
TOTAL (hors grand programme E)	31 188 700	31 808 800	1 936 000	2 241 300	941 500	754 100			34 066 200	34 804 200			(301 500)	(355 100)	33 764 700	34 449 100
E	GESTION DES BÂTIMENTS															
TOTAL (Grand programme E)																

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe C
Postes par grand programme et programme

Programme	<u>Administrateurs et fonctionnaires</u>			<u>Agents des services généraux</u>		
	<u>de rang supérieur</u>			Budget	Budget	Total
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	ordinaire	opérationnel	Total
	1	2	3	4	5	6
A	ORGANES DIRECTEURS					
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États membres		5,00		3,00	3,00
	Total partiel	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE					
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique		9,55		9,00	9,00
B.2	Évaluation		4,00		3,00	3,00
B.3	Services juridiques		2,00	1,00	2,00	2,00
B.4	Contrôle interne et enquêtes		5,00		2,00	2,00
B.5	Éthique et responsabilisation		0,50		0,50	0,50
	Total partiel	1,00	22,05	16,50	0,00	16,50
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE					
C.1	Création d'une prospérité partagée		38,20	25,15	17,60	27,90
C.2	Renforcement de la compétitivité économique		24,30	23,80	18,10	22,90
C.3	Protection de l'environnement		44,85	26,35	20,30	35,80
C.4	Services transversaux		30,60	11,70	14,50	18,90
C.5	Appui aux opérations hors Siège				55,00	72,00
	Total partiel	87,00	224,95	125,50	52,00	177,50
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME					
D.1	Gestion des ressources humaines et transversalisation de la problématique hommes-femmes		10,00	1,00	10,00	19,00
D.2	Services financiers		9,00	2,00	20,00	30,00
D.3	Achats et logistique		7,00	3,00	20,00	22,00
D.4	Technologies de l'information et des communications		8,50		10,00	10,00
D.5	Direction et gestion		2,00		3,00	3,00
	Total partiel	6,00	42,50	63,00	21,00	84,00
	TOTAL (hors grand programme E)	94,00	294,50	208,00	73,00	281,00
E	GESTION DES BÂTIMENTS					
E.1	Gestion commune des bâtiments		6,00		102,00	102,00
E.2	Gestion conjointe des bâtiments				4,00	4,00
	TOTAL (Grand programme E)	0,00	6,00	106,00	0,00	106,00